

INFORMOS

The logo for SNAPS (Syndicat National des Activités Physiques et Sportives) is integrated into the 'I' of the word 'INFORMOS'. It features a stylized human figure in silhouette, with the letters 'SNAPS' written in a bold, red, sans-serif font across the figure.

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

<http://snaps.unsa-education.org>



TRIMESTRIEL avril 2008

n° 74

Avis de grand frais ...

Nous sommes passés insensiblement de la « Réforme de l'État » à la « Révision générale des politiques publiques ». Le gouvernement ne se demande plus comment remplir au mieux les missions traditionnelles de l'État, mais quelles seraient celles qu'il pourrait bien abandonner à d'autres acteurs. L'argument majeur est que l'État coûte trop cher au contribuable dans le cadre d'une philosophie politique pour laquelle la politique publique ne doit pas faire obstacle à la liberté et aux intérêts économiques privés.



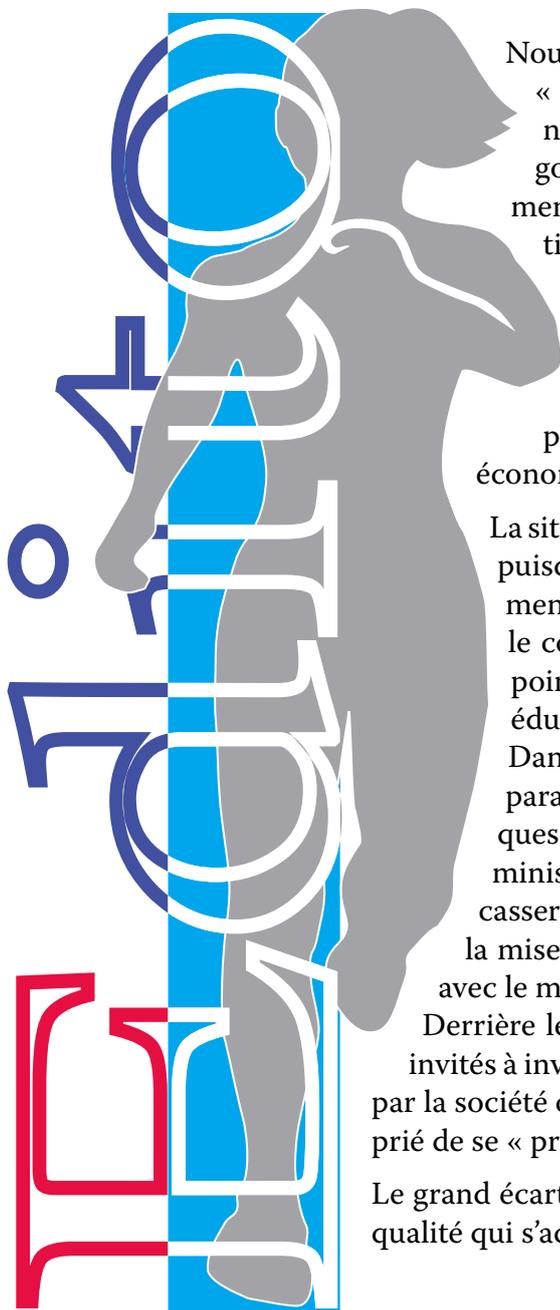
La situation du service public du sport est particulière à cet égard, puisque le gouvernement, sensible aux enjeux liés au rayonnement international de la France, entend bien ne rien lâcher sur le contrôle du sport de haut niveau. Il se contente en contrepoint d'une rhétorique généreuse autour de sa responsabilité éducatrice et sociale dans le domaine du sport.

Dans ce contexte, la politique conduite à jeunesse et sports est paradoxale, voire ambiguë. Les corps techniques et pédagogiques sont confortés dans le cadre du maintien d'un département ministériel dédié au sport et dans le même temps on s'apprête à casser un outil de travail essentiel, à vendre des CREPS dédiés à la mise en œuvre de la politique sportive conduite en partenariat avec le mouvement sportif.

Derrière le rideau, les acteurs du « secteur privé commercial » sont invités à investir le financement d'un secteur traditionnellement animé par la société civile, via « le secteur privé associatif », lequel est vivement prié de se « professionnaliser » ...

Le grand écart est une figure qui nécessite une souplesse exceptionnelle, qualité qui s'accommode mal de la durée... Gare à la déchirure!

Claude Lerno





SOMMAIRE

n° 74

| | |
|--|----------------|
| Actualité..... | 03 - 10 |
| <i>Le dialogue social nouveau est arrivé.....</i> | <i>03 - 05</i> |
| <i>Le TGV de la RPPG a des ratées.....</i> | <i>06 - 07</i> |
| <i>L'enquête vérité sur notre fiche de paie.....</i> | <i>08 - 10</i> |
| Spécial congrès..... | 11 - 21 |
| <i>Mot de bienvenue à Font Romeu du secrétaire régional.....</i> | <i>11</i> |
| <i>Ordre du jour du congrès</i> | <i>12</i> |
| <i>Rapport d'activités 2006-2008 (première partie)</i> | <i>13 - 15</i> |
| <i>Les candidats au conseil national</i> | <i>16 - 17</i> |
| <i>Rapport d'activités 2006-2008 (suite et fin)</i> | <i>18 - 19</i> |
| <i>Extrait du rapport financier 2005-2007</i> | <i>20</i> |
| <i>Commissions du congrès</i> | <i>21</i> |
| Corpo..... | 22 - 28 |
| <i>Techniques du télétravail et travail nomade</i> | <i>22 - 23</i> |
| <i>Concours interne CTPS</i> | <i>24 - 25</i> |
| <i>À propos des CAP</i> | <i>26 - 28</i> |
| Adhésion..... | 29 - 31 |
| <i>Pourquoi se syndiquer.....</i> | <i>29</i> |
| <i>Bulletin d'adhésion</i> | <i>30</i> |
| <i>Tarifs syndicaux</i> | <i>31</i> |
| Vos interlocuteurs | 32 |

SNAPS Infos n° 74



Directeur de la publication: Claude Lernould
Rédacteur en chef: Franck Baude
Collectif de rédaction: Franck Baude, Joël Colchen, Daniel Gaime, Alain Jehanne, Jean Paul Krumbholz, Claude Lernould, Gérard Letessier, Stéphane Passard
Relecture: Daniel Gaime, Claude Lernould, Gérard Letessier, Stéphane Passard
Crédits photos: Franck Baude, Daniel Gaime, Office de tourisme de font-Romeu
Conception graphique: Alexia Gaime
Imprimerie: Imprimerie IRG 5 rue J. Grandel ZI 95100 ARGENTEUIL
Prix du n°: 3,81 euros - **Abonnement:** 15,24 euros
 Dépôt légal juin 2003 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024
 SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13
 Tel: 01 4078 28 58/60 - Fax: 01 4078 28 59
Courriel: snaps@unsa-education.org
Site: <http://snaps.unsa-education.org>



Le dialogue social nouveau est arrivé!

Il faut bien reconnaître que jamais les partenaires sociaux n'avaient été autant sollicités sur la politique sportive de notre pays! Depuis l'arrivée de Bernard Laporte en octobre dernier, les membres de son cabinet sont d'une disponibilité qui surprend les plus rodés de nos collègues, responsables syndicaux, au point que l'administration elle-même, pas du tout habituée à un tel rythme, s'est sentie obligée de recruter un « Monsieur dialogue social ».

Mais derrière cette méthode, quelle prise en compte réelle de nos préoccupations?

Simple affichage de circonstance ou réelle volonté de concertation? Tâchons de faire le point.

Décor planté!

Avant même l'arrivée de B. Laporte au secrétariat d'État, l'UNSA-Education avait été reçue bien tardivement, en septembre 2007, par M. Leclerc, directeur de cabinet de Mme Bachelot.

Son discours fut clair: « Concernant le dialogue social, nous tenons à le faire vivre réellement, mais la décision appartient aux politiques; il ne faut pas confondre concertation et cogestion. Chacun dans son rôle. Il ne s'agira jamais de revenir sur les orientations prises par le Président de la République. »

Et il est vrai que depuis, les relations sont assez claires sur ce point: nous sommes uniquement sollicités sur la mise n'œuvre la plus pertinente possible des orientations fixées, sans jamais pouvoir influencer sur ces orientations.

Encore qu'aujourd'hui, nous pouvons émettre quelques doutes sur la réalité de ces orientations, guère exprimées depuis six mois.

Pragmatisme

Dès novembre (première rencontre du SNAPS avec le secrétaire d'État), nous étions interrogés sur la gouvernance du sport en général et sur plusieurs sujets en particulier:

- ☞ le nouveau mode de gestion des cadres d'État,
- ☞ une redéfinition des critères de répartition des moyens en personnels,
- ☞ un plan de redéploiement des CTS.

Dans la foulée, nous avons pu ouvrir trois chantiers qui nous tiennent particulièrement à cœur:

- ☞ La formation professionnelle;
- ☞ Le concours interne CTPS
- ☞ Le développement du nombre de cadres techniques d'État, face au départ en retraite massif des collègues.

Quelques mois et plusieurs réunions plus tard, nous devons constater que sur ces sujets, le cabinet n'avait pas de position dogmatique et que nous avons été entendus.

Savoir s'opposer Vouloir proposer

À partir de ces constats, les responsables nationaux du SNAPS ont décidé d'être actifs dans ce dialogue social.

Forts des mandats clairs votés lors des derniers congrès et conseil nationaux, nous travaillons avec l'administration centrale, suivant la feuille de route fixée par le cabinet.

Nous pouvons aujourd'hui faire un premier bilan de ce positionnement qui nous est parfois reproché par d'autres responsables syndicaux, mais qui semble plus porter ses fruits qu'une simple attitude de rejet systématique et, à notre avis, suicidaire.

Cela ne nous empêche pas de nous opposer nettement quand les positions de l'administration viennent en contradiction avec nos mandats.

Jugez par vous-mêmes:

Gérard Letessier

Ce que disent nos mandats

Il appartient à l'État d'impulser, de soutenir, d'accompagner et de coordonner les politiques locales partout où les besoins seront identifiés.

Ceci nécessite le renforcement des équipes de cadres techniques et pédagogiques d'État sur l'ensemble du territoire, au plus près des acteurs et des pratiques.

Le SNAPS propose de repenser l'organisation territoriale de l'État pour une mise en œuvre efficace des missions techniques et pédagogiques du champ des APS au plus près des acteurs de terrain, avec une affectation de tous les CTP du secteur du sport auprès de l'autorité académique du directeur régional ou auprès du directeur d'établissement.

Ce qui se passe

Mme BACHELOT (rencontre du 11/02) nous a déclaré « *n'avoir pas l'intention de donner les clés du Ministère au mouvement sportif* ». Elle veut mettre fin au saupoudrage des subventions et conserver à l'État son rôle de « pilotage stratégique », non de guichet distributeur. Elle convient de sa « conception jacobine » du rôle de l'État et dit l'assumer.

Le préfet RITTER (rencontre du 19/02) confirme que l'échelon régional sera prioritaire et que de nouveaux arbitrages sont à prévoir sur les pôles régionaux à venir (pas forcément calqués sur les pôles actuels). Au niveau départemental, des aménagements locaux seront possibles autour d'une architecture commune.

En première analyse, l'existence d'un établissement « jeunesse et sports » par région ne se justifie pas; en fonction des besoins repérés, les établissements « survivront » ou pas.



Les services déconcentrés et établissements doivent être en capacité de collaborer entre eux de façon plus étroite, de manière à optimiser l'utilisation des compétences techniques et pédagogiques de leurs cadres. Une mutualisation des compétences par la mise en place d'équipes techniques régionales tant dans les domaines du développement que de la formation permettra de déboucher sur une plus grande efficacité de l'action de l'État sur les territoires.

Le Ministère chargé des sports doit piloter l'organisation du service public de formation dans le domaine des APS et doit être en capacité de mettre en œuvre les formations rénovées qu'il propose en tant qu'opérateur privilégié.

Cela suppose le maintien d'une expertise publique, aussi bien sur la mise en œuvre des formations que sur les procédures de certification, par le réinvestissement de nos personnels dans ces domaines.

Les collaborations des établissements du ministère chargé des sports avec l'université et les collectivités territoriales doivent être recherchées pour faciliter les parcours de formation individuels et favoriser la mise en œuvre des passerelles entre les différentes filières.

Le SNAPS exige le positionnement effectif des missions de tous les CTP sport :

- ☞ sur la promotion du sport pour le plus grand nombre, avec des missions de conseil, de formation et de développement au service des acteurs du sport sur un territoire, de mobilisation de ressources humaines de constitution, d'animation et de suivi de réseaux;
- ☞ sur le développement du sport de haut niveau, avec des missions d'entraînement, de formation professionnelle et d'accompagnement des athlètes (suivi social, médical, professionnel...);
- ☞ sur la promotion des métiers du sport, avec des missions relatives à la formation et à l'emploi (depuis l'analyse des besoins jusqu'à l'évaluation des dispositifs, mais en renforçant prioritairement le face à face pédagogique, leur « cœur de métier »).

Le SNAPS propose :

- ☞ de recruter plus de professeurs de sport et de CTPS pour concrétiser la volonté ministérielle de politiques publiques sportives ambitieuses;
- ☞ de réformer les concours d'accès au professorat de sport (concours unique sur une base disciplinaire);

Pour la Ministre (rencontre du 11/02), il faut procéder au rapprochement de certaines directions régionales. Pour notre secteur, il lui paraît cohérent de rapprocher les DRJS des DRAC qui sont d'importance comparable (« évitant ainsi à l'un d'avaler l'autre » comme d'autres rapprochements envisagés pouvaient le laisser craindre). Cela permettra à l'ensemble d'atteindre la « masse critique » nécessaire.

En ce qui concerne les établissements, rien n'est définitif, mais une étude rapide des documents qui lui ont été remis lui ont fait immédiatement comprendre qu'il y avait quelque chose à faire et l'état du patrimoine de certains la préoccupe.

Yann DROUET (rencontre du 22/02) réaffirme la volonté du cabinet de renforcer la mission formations de « Jeunesse et sports ».

Il souhaite impliquer davantage « Jeunesse et sports » dans les formations STAPS et souhaite avancer vers une double tutelle Université / Jeunesse et sports sur les formations du champ « sport ».

Il semblerait que le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur y soit plutôt favorable, avec le souci de la professionnalisation des étudiants.

Il affirme que les compétences en matière d'ingénierie de formation présentes à jeunesse et sports soutient largement la comparaison.

B. Laporte (rencontre du 13/11) indique que son cabinet souhaite également (au-delà de la gouvernance du sport) rencontrer le SNAPS sur :

- ☞ le nouveau mode de gestion des cadres d'État,
- ☞ une redéfinition des critères de répartition des moyens en personnels,
- ☞ un plan de redéploiement des CTS.

Le nombre de places ouvert aux différents concours de PS correspond quasiment au nombre de départs en retraite (contrairement à la « consigne » de Bercy qui fixait pour cible le non-remplacement d'un départ sur deux). Ouverture du concours interne CTPS dès cette année (14 places ouvertes pour 17 départs en retraite cette année).

Le chantier n'est pas encore ouvert.



- ☞ pour les jeunes collègues :
 - de réorganiser l'année de stage des lauréats des concours, pour une formation professionnelle en relation avec les missions statutaires du corps;
 - de placer les stagiaires sous l'autorité du chef d'établissement en charge de leur formation initiale;
 - de n'affecter définitivement les nouveaux agents qu'à l'issue de l'année de stage.

Au sein d'une équipe technique régionale placée sous l'autorité académique (DRJS), les CTP sport exerceront leurs missions au plus près de tous les acteurs du sport.

À cet effet, l'État doit leur garantir :

- ☞ Le droit de travailler en autonomie, en particulier le droit de se déplacer librement sur l'ensemble du territoire d'affectation (c'est-à-dire un ordre de mission permanent sur la région);
- ☞ Les moyens nécessaires pour réaliser leurs missions.

En conséquence, le SNAPS se positionne pour :

- ☞ Un management moderne des cadres techniques et pédagogiques, lesquels devront :
 - 1 Exiger un projet de service;
 - 2 Proposer un plan d'action et exiger une lettre de mission;
 - 3 Rendre un bilan des actions réalisées à leur chef de service;
 - 4 Refuser toute autorité intermédiaire illégitime et la parcellisation des tâches qui en résulte.

- ☞ Un usage raisonné de la LOLF.

Outil de gestion financière exclusivement destiné à assurer le contrôle de l'action de l'État par les élus de la nation, la LOLF ne doit pas être détournée au service de finalités qui ne sont pas les siennes, notamment la gestion des ressources humaines et des missions.

Il ne faut pas non plus confondre évaluation des actions et évaluation des acteurs (agents); une action est généralement collective, son évaluation concerne donc une équipe.

- ☞ Une formation continue qui garantit à chacun le meilleur développement professionnel et personnel.

Le chantier concernant les jeunes collègues entrant dans la carrière n'a pas encore été ouvert.

Sur demande du cabinet, le SNAPS a élaboré des propositions globales pour une nouvelle « gouvernance » des CTS.

Il propose de réécrire les trois documents de référence afin d'améliorer leur lisibilité en les articulant autour des éléments clés du statut de « cadre technique d'État ».

Il s'agit :

- ☞ du décret concernant les missions des conseillers techniques sportifs;
- ☞ de l'instruction spécifique aux cadres techniques sportifs d'État;
- ☞ d'une annexe aux conventions d'objectifs signées entre le secrétaire d'État chargé des sports et les présidents de fédérations sportives agréées.

La problématique des conditions d'exercice des missions de CAS, si elle est entendue, ne progresse pas. La seule solution est sûrement dans une nouvelle table ronde « métiers, missions, emplois »; mais le cabinet a-t-il envie d'en prendre l'initiative? H. Moutouh, le directeur de cabinet de B. Laporte semblait s'y intéresser lors de notre entretien du 29 février dernier.

Nous discuterons de nos propositions avec le cabinet à l'occasion de l'audience prévue avec le cabinet le 29 février pour traiter des orientations RGPP.

D. Watrin, adjoint au DRHACG, (rencontre du 8/01) nous a avoué qu'avec la mise en place de la LOLF, les responsables de BOP régionaux avaient de grandes marges de manœuvre et que les dialogues de gestion n'étaient pas suffisamment évalués (problème de moyens humains à la DRHACG).

Bref, les RBOP font ce qu'ils veulent et l'administration centrale ne sait qu'a posteriori ce qui s'est passé (par exemple, il nous a dit ne pas savoir de combien de postes il pouvait disposer pour les concours dans la mesure où il ne savait pas ce que les RBOP allaient consommer comme crédits sur le titre II!!!).

La DRHACG attendrait des outils de gestion promis par la fonction publique, qui n'arrivent pas...

On passe d'une logique de démarche volontaire de l'agent à une logique de bilan de carrière, obligatoire pour tous les agents...

Pour nous, l'objectif est de mettre en place un nouvel accord-cadre (l'ancien est caduc depuis 2004...!). L'administration se dit n'y être pas opposée mais pour elle, l'urgence est d'écrire une instruction pour 2008, année de transition.



Le T.G.V. de la R.G.P.P. a des ratés...

Dans un climat pesant où chacun prêche le faux pour savoir le vrai, où l'on a du mal à distinguer l'info de l'intox, le SNAPS, premier syndicat dans le secteur de la jeunesse, des sports et de la vie associative, a jugé indispensable de faire le point sur les réalités et de rappeler ses prises de positions.

Les déclarations officielles

Pour le ministre de la Fonction publique, Éric Woerth (juillet 2007), la révision générale des politiques publiques (RGPP) doit étudier comment mettre en œuvre l'objectif global de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Les dépenses doivent être réduites en volume, ce qui suppose des réformes profondes. Il faut donc passer en revue l'ensemble des moyens de fonctionnement et d'intervention de l'État.

À partir de ces postulats, des questions sont posées comme⁽¹⁾:

- ☞ Est-ce à l'État de conduire la politique du sport? À quel niveau?
- ☞ Peut-elle être assurée plus efficacement par d'autres acteurs ou sous d'autres formes?
- ☞ Avec quelles coopérations et articulations avec d'autres acteurs publics ou privés?
- ☞ Comment faire mieux et moins cher?
- ☞ Quelles évolutions permettent d'optimiser les moyens de cette politique tout en assurant le respect de ses objectifs et l'amélioration du cadre de travail des agents?
- ☞ Comment simplifier les structures et les procédures?

Mais d'autres questions ont été posées au sujet de la modernisa-

[1 - questions se rapportant à notre ministre et à notre secteur d'activité](#)

tion et de l'organisation locale de l'État.

Et les premières réponses ont été données (Éric Woerth, toujours, le 12 décembre):

- ☞ Faire du niveau régional le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques de l'État dans les territoires (et donc affirmer l'autorité du préfet de région sur le préfet de département);
- ☞ Organiser les services de l'État en région autour d'un nombre resserré de grandes directions aux périmètres de compétences correspondant à la nouvelle organisation gouvernementale;
- ☞ Réorganiser les services de l'État dans les départements en fonction des bénéficiaires de chaque politique publique.

Pour le reste, nous sommes dans les déclarations (voire les procès) d'intention, les supputations de personnes qui, soit voudraient prendre leurs désirs pour des réalités, soit prêchent le faux pour savoir le vrai, soit – pire encore – allument des incendies pour faire croire qu'ils vont en être les pompiers...

Actuellement, à chaque réunion avec le cabinet (et elles se multiplient depuis le début 2008), les informations changent. Hier, nous allions rejoindre la culture, aujourd'hui, c'est la cohésion sociale, hier les directions départe-

mentales allaient disparaître, aujourd'hui, ce n'est plus si sûr...

Sachons raison garder

Depuis plus de quatre ans (avec la mise en place de la LOLF et la création des responsables de BOP régionaux), le SNAPS a avancé l'idée que le niveau régional allait jouer un rôle de plus en plus prépondérant.

L'évolution des missions des CAS vers des tâches administratives ou de contrôle qui relèvent d'autres corps, que nous n'avons cessé de dénoncer sans beaucoup de résultat, a amené le syndicat à accélérer sa réflexion sur une réorganisation territoriale pour préserver avant tout les missions techniques et pédagogiques qui font la spécificité de nos métiers.

C'est pourquoi, avant tout le monde, le SNAPS s'est positionné:

« *Le SNAPS revendique, en raison de leurs missions statutaires éducatrices (techniques et pédagogiques), le rattachement de tous les PTP sport actuellement affectés dans les services déconcentrés du MJSVA, auprès de l'autorité académique régionale (directeur régional chargé des sports)* ». (Congrès d'Aix – mai 2006).

« *La structure actuelle des services, l'empilement des dispositifs et des priorités ministérielles, l'ingérence des priorités préfectorales, constituent un frein, voire un obstacle, à l'investissement des cadres techniques et pédagogiques sportifs dans leurs missions statutaires. L'absence de pérennité*



dans les missions et les changements permanents, sous couvert de nécessité d'adaptation et de réactivité des fonctionnaires, déqualifient et décrédibilisent les conseillers d'animation sportive en services déconcentrés.

En conséquence, le SNAPS propose de repenser l'organisation territoriale de l'État pour une mise en œuvre efficiente de ses missions techniques et pédagogiques dans le champ des APS au plus près des acteurs de terrain, avec une affectation de tous les CTP du secteur du sport auprès soit des directeurs régionaux de la jeunesse et des sports, en tant qu'autorités académiques, soit des directeurs des établissements nationaux du ministère chargé des sports. » (Conseil national de Quiberon – mai 2007)

Savoir s'opposer, vouloir proposer

Aujourd'hui, fort de ce mandat clair et offensif, les responsables nationaux du SNAPS ont pu, dans les instances officielles du dialogue social (CTPM, CAP,...), dans les rencontres avec les ministres et leurs cabinets, dans les discussions avec les représentants les plus éminents du monde sportif, faire connaître les positions du syndicat concernant les évolutions en cours et reconnaître la pertinence de leurs propositions. Notre conception du syndicalisme, qui nous est parfois reprochée, peut se résumer à un des slogans de notre fédération : « savoir s'opposer, vouloir proposer ! ».

Les responsables politiques des ministères nous ont souvent répété qu'ils ne voulaient pas entendre parler de cogestion (pour faire court : « *chacun son rôle;*

nous décidons des orientations politiques, nous vous concertons pour leurs mises en œuvre »)

Notre tempérament, notre expérience de sportifs nous a appris, comme sur le terrain, à anticiper, à prévoir, à examiner toutes les hypothèses et à choisir vite une solution.

Face à la faible capacité de réaction de l'administration aux commandes du cabinet, nous avons réussi à obtenir :

Hier

- ☞ La création du corps de CTPS;
- ☞ La limitation de la modulation des indemnités de sujétion;
- ☞ Une très large autonomie dans l'exercice des missions (arrêté du 28/12/2001);
- ☞ La reconnaissance de l'expertise des cadres techniques et pédagogiques sport...

Aujourd'hui

- ☞ Le maintien du nombre de postes ouverts aux concours de PS;
- ☞ La remise à plat de « l'usine à gaz » des formations;
- ☞ La création du concours interne de CTPS et son contenu.
- ☞ Le maintien des cadres techniques dans le giron de l'État;

Demain, nous obtiendrons :

- ☞ Une organisation ministérielle qui préserve la spécificité de la gouvernance actuelle du sport;
- ☞ Le retour de tous les PTP sports sur des missions exclusivement techniques et pédagogiques;
- ☞ Le renforcement des moyens humains et financiers pour développer les missions

sport des services et des établissements;

- ☞ L'intégration progressive de tous les PS dans le corps des CTPS;
- ☞ Une intégration plus facile de tous les agents non titulaires qui le souhaitent dans le corps des PS.
- ☞ Le maintien des établissements dans chaque région.

Acteur aujourd'hui, décideur demain ?

Le grand avantage du SNAPS, c'est qu'il est animé par des collègues qui font le même métier que vous, qui connaissent les mêmes plaisirs et les mêmes difficultés que vous dans vos missions, que vous avez souvent l'occasion de rencontrer sur le terrain.

Demain, dans les congrès régionaux puis au Congrès national, nous participerons à la construction d'un nouveau cadre pour nos missions, d'une nouvelle conception de nos métiers, et au-delà, d'une nouvelle compétence de l'État dans notre champ d'intervention.

Le maximum de participation aux congrès régionaux permettra au syndicat (de loin) le plus représentatif des cadres techniques et pédagogiques « sport » d'élaborer puis de défendre des mandats clairs, lors du Congrès national en mai 2008 à Font-Romeu.

C'est le moment pour chacun d'exprimer ce qu'il craint, ce qu'il ressent, ce qu'il souhaite professionnellement. Alors pour que nous décidions demain, agissez dès aujourd'hui !

Gérard Letessier



L'enquête vérité sur notre fiche de paie Verdict sans appel : - 13 % en 20 ans

En 2007, un PS au 6^e échelon qui bénéficiait du maximum des indemnités de sujétions (alors même qu'on sait que c'est de moins en moins le cas) pouvait compter sur un revenu net⁽¹⁾ de 2 148 €. 20 ans plus tôt il touchait l'équivalent de 2 468 €, soit une perte de 320 € par mois, 3 840 € par an.

La manipulation des chiffres ou la comparaison des torchons et des serviettes :

Pour faire croire à des augmentations même sans revalorisation du point d'indice, le gouvernement utilise des instruments de mesure détournés de leur finalité. Ainsi, dans un communiqué de presse du 19 novembre 2007, le ministère du Budget...⁽²⁾ prétend que la **Rémunération Moyenne des Personnels en Place (RMPP) a augmenté de 2.1 % nette de l'inflation entre 2000 et 2006!**⁽³⁾ C'est-à-dire que les fonctionnaires se seraient enrichis!

Mais comment la RMPP est-elle calculée? Simple, en divisant la somme de la rémunération brute de tous les fonctionnaires (avant déduction des charges salariales) par leur nombre.

La RMPP n'est pas un indicateur pertinent pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat des agents. En effet, elle augmente automatiquement et permet d'afficher un « + » même en l'absence de revalorisation de la valeur du point ou de mesures catégorielles. Car cet indicateur qui n'est qu'une moyenne inclut :

- ☞ l'effet des mesures catégorielles (revalorisation des grilles, reclassements), très souvent sectorielles, mais traduites

sur la feuille de paie moyenne virtuelle Par exemple: l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles fait grimper la RMPP, sans bénéfice pour les autres fonctionnaires;

- ☞ les effets des déroulements de carrière, appelés Glissement Vieillesse Technicité, basés sur des grilles indiciaires qui augmentent avec l'ancienneté. Or les grilles n'ont pas été construites dans le but de palier à l'inflation, ou alors il aurait fallu les indexer sur l'évolution du coût de la vie;
- ☞ les effets de structure intégrant l'évolution du poids des différentes catégories. Il prend en compte l'évolution des qualifications, mais aussi les politiques de suppression d'emploi. Par exemple plus on supprime d'emplois en bas de la grille (la catégorie D a maintenant disparu, la part des emplois de catégorie C diminue sans cesse), plus la rémunération moyenne augmente;
- ☞ les effets de la pyramide des âges (plus d'anciens avec des salaires plus élevés)
- ☞ les effets de l'augmentation régulière des charges salariales qui influe directement sur la rémunération nette (ce qui reste vraiment dans notre poche).

Méthodologie de notre enquête: toutes choses égales par ailleurs...

À l'inverse du gouvernement, nous avons choisi de comparer des choses comparables entre elles. À savoir l'évolution sur 20 ans du revenu net d'un professeur de sport au 6^e échelon de la classe normale (10 ans d'ancienneté). Nous avons bénéficié pour cela de l'aide des collègues qui nous ont confié des fiches de paie correspondant à cet échelon entre 1988 et 2007.

Nous avons isolé ce qui relevait de la rémunération principale, d'une part, et ce qui relevait des indemnités de sujétions d'autre part. Nous avons reconstruit les différentes charges salariales applicables au fur et à mesure de leur apparition et de leur taux respectifs (retraite, assurance maladie, CSG, CRDS, solidarité, retraite additionnelle) pour obtenir la rémunération nette (ce qui nous revient vraiment).

Nous avons enfin utilisé l'indice IPC de l'INSEE⁽⁴⁾, coefficient de transformation du franc ou de l'euro d'une année, en euro d'une autre année (2007 pour notre étude), et qui corrige l'érosion monétaire due à l'inflation.

1 - Hors indemnité de résidence, NBI, supplément familial...

2 - Ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction Publique

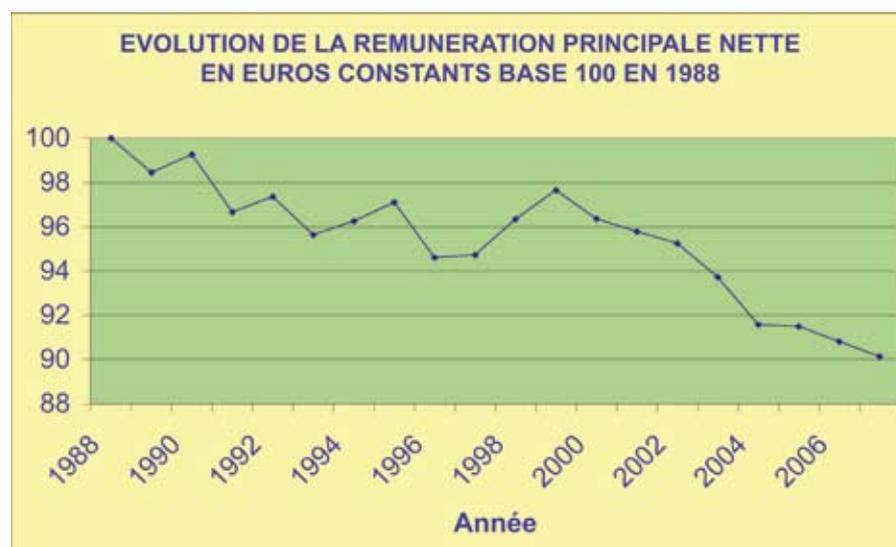
3 - Source: communiqué de presse d'Éric WOERTH et André SANTINI du 19/11/07

4 - <http://www.insee.fr>



Évolution de la rémunération principale de 1988 à 2007 en euros constants : - 9.86 %

| Année | Brut mensuel F ou € | Brut mensuel € constants | Net mensuel € constants | Net Base 100 en 1988 |
|-------|---------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------|
| 1988 | 10 492,00 F | 2 302,68 € | 1 979,38 € | 100.00 |
| 1989 | 10 702,23 F | 2 266,95 € | 1 948,67 € | 98.45 |
| 1990 | 11 154,58 F | 2 285,80 € | 1 964,87 € | 99.27 |
| 1991 | 11 322,05 F | 2 248,11 € | 1 913,39 € | 96.67 |
| 1992 | 11 673,48 F | 2 264,19 € | 1 927,05 € | 97.36 |
| 1993 | 11 874,87 F | 2 256,34 € | 1 893,03 € | 95.64 |
| 1994 | 12 149,83 F | 2 270,68 € | 1 905,02 € | 96.24 |
| 1995 | 12 467,68 F | 2 290,44 € | 1 922,00 € | 97.10 |
| 1996 | 12 467,68 F | 2 246,18 € | 1 872,77 € | 94.61 |
| 1997 | 12 592,58 F | 2 241,23 € | 1 875,11 € | 94.73 |
| 1998 | 12 756,16 F | 2 254,65 € | 1 907,05 € | 96.35 |
| 1999 | 12 977,75 F | 2 282,40 € | 1 932,90 € | 97.65 |
| 2000 | 13 042,58 F | 2 255,58 € | 1 907,27 € | 96.36 |
| 2001 | 13 199,41 F | 2 245,35 € | 1 895,80 € | 95.78 |
| 2002 | 2 038,49 € | 2 232,15 € | 1 885,45 € | 95.25 |
| 2003 | 2 048,68 € | 2 198,23 € | 1 855,13 € | 93.72 |
| 2004 | 2 048,68 € | 2 151,11 € | 1 812,68 € | 91.58 |
| 2005 | 2 085,77 € | 2 150,43 € | 1 811,10 € | 91.50 |
| 2006 | 2 100,70 € | 2 132,21 € | 1 797,60 € | 90.82 |
| 2007 | 2 117,50 € | 2 117,50 € | 1 784,23 € | 90.14 |





Évolution du montant maximal des indemnités de sujétions de 1988 à 2007 en euros constants: - 25.52 %.

| Année | Mini annuel FR ou € | Maxi annuel FR ou € | Max annuel € constants | Mensuel net € constants | Base 100 en 1988 |
|------------|---------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|------------------|
| 1988 (*) | 5 400 | 27000 | 5 925,69 € | 488,87 € | 100.00 |
| 1989 | 5 400 | 27000 | 5 719,14 € | 471,83 € | 96.51 |
| 1990 | 5 637 | 28185 | 5 775,67 € | 476,49 € | 97.47 |
| 1991 | 5 637 | 28185 | 5 596,41 € | 456,90 € | 93.46 |
| 1992 | 5 924 | 29620 | 5 745,10 € | 469,04 € | 95.94 |
| 1993 | 5 924 | 29620 | 5 628,10 € | 453,78 € | 92.82 |
| 1994 | 6 197 | 30985 | 5 790,79 € | 466,90 € | 95.51 |
| 1995 | 6 197 | 30985 | 5 692,25 € | 458,90 € | 93.87 |
| 1996 | 6 197 | 30985 | 5 582,26 € | 447,85 € | 91.61 |
| 1997 | 6 345 | 31725 | 5 646,42 € | 448,57 € | 91.76 |
| 1998 | 6 345 | 31725 | 5 607,39 € | 427,47 € | 87.44 |
| 1999 | 6 345 | 31725 | 5 579,48 € | 425,35 € | 87.01 |
| 2000 | 6 397 | 31985 | 5 531,49 € | 421,69 € | 86.26 |
| 2001 | 6 397 | 31985 | 5 440,97 € | 414,79 € | 84.85 |
| 2002 | 975,22 € | 4876,10 € | 5 339,33 € | 407,04 € | 83.26 |
| 2003 | 975,22 € | 4876,10 € | 5 232,06 € | 398,86 € | 81.59 |
| 2004 (**) | 3 372,00 € | 5 058,00 € | 5 310,90 € | 404,87 € | 82.82 |
| 2005 (***) | 3 203,40 € | 5 058,00 € | 5 214,80 € | 375,39 € | 76.79 |
| 2006 | 3 203,40 € | 5 058,00 € | 5 133,87 € | 369,56 € | 75.60 |
| 2007 | 3 203,40 € | 5 058,00 € | 5 058,00 € | 364,10 € | 74.48 |

(*) Indemnité entre 1 à 5 fois le taux de référence: max = taux 5

(**) Indemnité entre 80 et 120 % du taux de référence: max = 120 %

(***) Création d'une retenue de 5 % pour la Retraite Additionnelle (RAFP)

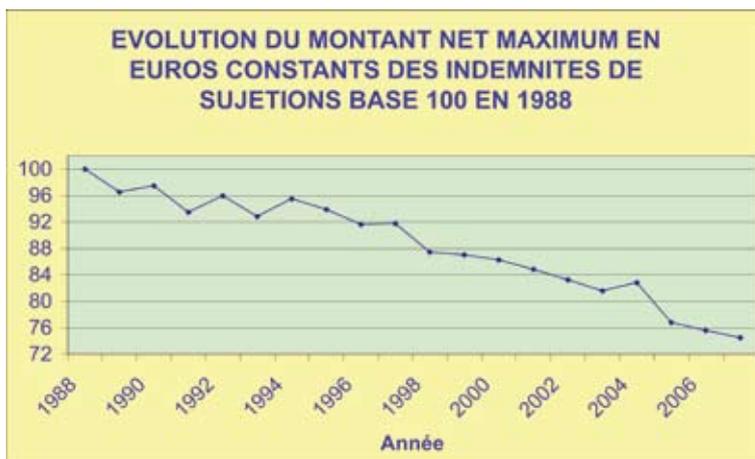
Pourquoi c'est pire ?

Il existe de nombreux facteurs qui aggravent encore ce diagnostic. Entre autres le coefficient de l'INSEE ne tient pas compte de la flambée des prix de l'immobilier pas plus que des nouveaux besoins des ménages (téléphonie, internet...).

Les fonctionnaires coûteraient trop cher.

Et pourtant, la part de la rémunération des agents de l'État dans le PIB (c'est-à-dire la richesse produite par la nation) est passée de 4.38 % en 1999 à 3.99 % en 2005. Mais nous y reviendrons sans doute dans un prochain article....

Stéphane Passard





Bienvenue en Languedoc Roussillon Bienvenue à Font-Romeu

Lorsque le Comité International Olympique attribue à Mexico l'organisation des Jeux Olympiques de 1968, les fédérations sportives du monde entier recherchent des lieux d'entraînement réunissant les conditions dans lesquelles vont se dérouler les compétitions. La France a fait de même après les mauvais résultats sportifs obtenus aux JO de Tokyo en 1964. Afin de valoriser les vocations scolaires et sportives, les autorités françaises décident alors d'associer un lycée au centre d'entraînement. La station pyrénéenne de Font-Romeu est choisie pour son altitude (1 850 m), son climat et sa latitude (la plus basse de France). Et dès 1967, les installations sportives accueillent les premiers sportifs. La préparation pré-olympique peut commencer dans un lieu ressemblant à un vaste amphithéâtre protégé des vents dominants et largement ouvert sur le panorama grandiose de la Cerdagne.

Aujourd'hui, ouvert toute l'année, le Centre national d'entraînement en altitude accueille des sportifs de haut niveau (en individuel ou en équipe nationale) mais il ouvre également largement ses portes aux sportifs de niveau plus modeste sur simple présentation de leur licence...

Il accueille même parfois des congrès syndicaux...

Soyez donc les bienvenus et découvrez ces magnifiques installations d'où sortent et sortent encore de nombreux champions.

Dernière ligne droite...

Pour un ancien sprinter, ça veut dire que l'arrivée est proche et qu'au bout il y a la récompense de toute une vie d'entraînement et de concessions pour l'atteindre.

Pour l'homme de la pleine nature pour laquelle j'ai consacré toute ma carrière professionnelle, c'est une satisfaction du travail et du devoir accompli.

Pour le syndicaliste, depuis 39 ans au service des autres, c'est le temps de passer le relais en disant : je me suis battu pour vous, continuez de vous battre pour tous, sans oublier ce que d'autres ont fait pour que vous soyez là.

Mon père, instituteur, portait le titre de « hussard noir de la République » ; il m'a éduqué dans l'esprit de Jaurès, il m'a élevé dans le respect des valeurs républicaines et démocratiques qui refusent tout asservissement qui avilit l'homme !

C'est au nom de cette éducation que j'ai toujours refusé de devenir un sujet dépendant de quelqu'un qui prétend être le maître simplement parce qu'on lui a donné un titre.

Le temps de la retraite va sonner mais ce n'est pas le glas ; c'est un carillon qui me mènera, je l'espère, plus loin que Rome, de préférence en avion puisque je vais pouvoir me consacrer à cette passion, tout en la partageant avec d'autres.

Mais avant, mon dernier challenge sera d'organiser le congrès national du SNAPS, un congrès qui devrait être celui d'un nouvel élan face aux menaces de déstructuration et de démantèlement qui planent sur nos services.

L'équipe de la section régionale du SNAPS Languedoc Roussillon va mettre tout en œuvre pour que ce congrès national soit à la hauteur de ses ambitions... mais aussi de son altitude !

Michel Moreau

Secrétaire régional Languedoc-Roussillon



Michel a, pendant de très nombreuses années, conjugué professionnalisme et militantisme dans les différents postes qu'il a occupés dans la « maison jeunesse et sports ». En même temps, son humeur chaleureuse, sa convivialité à toutes épreuves (ceux qu'il accueillait dans son camping-car peuvent en attester), mais aussi son caractère bien trempé montraient qu'il n'a rien renié ce qui fait le charme des gens du Nord.

Pendant de nombreuses années, il fut le bouillant « secrétaire-adjoint perpétuel » de la CAP des Professeurs de sport. Prenant le relais de Jean Pierre Malhaire, il fut un secrétaire régional attentif aux situations des autres et exemplaire dans sa volonté d'informer « sa base ».

Au moment où il s'apprête légitimement à faire valoir son droit à pension, nous savons pouvoir compter sur lui pour poursuivre dans la défense de l'intérêt général et nous accompagner longtemps encore au sein de la section des retraités !

Claude Lernould



Ordre du jour du congrès

Lundi 19 mai

17h00:

Réunion du Bureau national sortant.

- Dépouillement des votes.
- Derniers préparatifs pour le congrès.

Mardi 20 mai

9h00:

Réunion du Bureau national sortant (suite).

11h00:

Accueil des congressistes.

Vérification des mandats.

Dépôt des questions écrites sur le rapport moral et le rapport financier.

Réunion de la commission de recollement des votes.

11h30:

Ouverture officielle du congrès national.

Allocution de bienvenue par la Directrice du CNEA et le comité d'organisation.

14h00:

Rapport moral du secrétaire général.

Rapport financier du secrétaire national chargé de la trésorerie.

Rapport des vérificateurs aux comptes.

Présentation du budget 2006-2008.

Vote sur le montant des cotisations.

16h30:

Réponses aux questions des sections régionales.

Débat sur les sujets d'actualité.

Proclamation du résultat des votes.



18h00:

Présentation des thèmes du Congrès.

20h30:

Travail en commission sur les thèmes.

Mercredi 21 mai

8h00:

Réunion du nouveau conseil national et élection du nouveau Bureau national.

9h00:

Présentation du secrétaire général et ratification par le Congrès.

10h00:

Poursuite des travaux en commissions.

14h00:

Point sur l'avancée des travaux des commissions (séance plénière).

15h00:

Poursuite des travaux en commissions.

18h30:

Réception des invités et soirée conviviale « catalane ».

Jeudi 18 mai

8h00:

Fin des travaux en commissions et élaboration des rapports.

9h00:

Présentation de modification des statuts et vote.

10h00:

Présentation des rapports et débats.

11h00:

Présentation et vote des motions ou résolutions.

12h00:

Clôture du congrès national par le Secrétaire général.



Rapport d'activités 2006-2008

Le rituel démocratique du compte rendu d'activité est un exercice toujours intéressant dans la mesure où il oblige à se retourner sur la période écoulée, ce qui permet d'éclairer l'avenir. Cependant interroger le chemin parcouru est rarement spontané et c'est particulièrement vrai dans la période agitée que nous traversons, tant il nous faut à la fois regarder loin devant et se garder à droite comme à gauche... Ainsi, alors que la vie publique nationale tourne au people clinquant, la « Révision générale des politiques publiques » secoue rudement la vie institutionnelle, laquelle évoque plus que jamais un vaste chantier à ciel ouvert...

2006 – 2008. Deux ans entre deux congrès. Période à la fois si longue et si courte... L'heure est donc venue d'écrire une page d'histoire, de rendre compte du mandat confié au Bureau national emmené par son Secrétaire général. Nous allons donc revisiter les différents registres dans lesquels s'est inscrite l'action du SNAPS: notre vie syndicale, le dialogue social institutionnel, les relations avec notre fédération l'UNSA Education, l'évolution du siège, les évolutions de notre environnement fonction publique.

La vie du SNAPS :

La vie des instances :

Le Bureau national se réunit chaque mois. L'actualité particulièrement nourrie de ces dernières années en fait un lieu de partage de l'information et d'échanges animés en vue de prendre les décisions stratégiques destinées à mettre en musique nos « mandats généraux ».

Nos Conseils nationaux (Ajaccio en novembre 2006 – Quiberon en mai 2007 – Talence en novembre 2007) sont des moments de rencontre biannuels importants. Ils nous ont permis de confronter nos points de vue sur les évolutions de notre environnement professionnel et d'ajuster nos mandats à une actualité particulièrement turbulente.

Ajaccio: motion concernant l'exercice de nos missions dans le cadre

de la LOLF et motion sur les épreuves du concours externe de CTPS.

Quiberon: motion générale après toilettage et synthèse de nos principaux mandats.

Talence: mandat de négociation formulé dans le cadre de la mise en œuvre de la RGPP à J & S.

Signe d'une vie démocratique qui prend le soin d'aller au fond de débats parfois vifs dans le contexte d'une actualité pourtant pressante, les décisions sont toujours prises avec une très large majorité dans nos instances politiques et exécutives.

La vie régionale :

Le Bureau national a entrepris un tour de France des régions de manière à soutenir la dynamique de la vie syndicale. Cette démarche a permis de relancer notre représentation en Bourgogne, Centre, Lorraine et Aquitaine, notre implantation s'est dans le même temps renforcée et structurée dans toutes les Écoles nationales et à l'INSEP.

Demain notre effort devra porter prioritairement sur l'organisation de notre représentation en Alsace, Haute-Normandie, Guadeloupe, Guyane.

La formation syndicale :

Lors du Conseil national de Quiberon, nous avons inauguré la mise en place d'un temps d'échange et de formation syndicale avec les Secrétaires régionaux. Ce moment de travail collectif très apprécié sera reconduit au moins une fois par an à l'occasion du CN. Une boîte

à outil (fiches thématiques, lettres type...) est progressivement nourrie dans le prolongement de cette action, elle est mise en accès réservé sur le site, à disposition des Secrétaires régionaux.

La vie du siège national :

Avec le départ de notre secrétaire puis le déménagement physique de notre bureau, la vie de notre siège national s'est sérieusement modifiée.

Géographiquement, nous avons migré au sein de la « maison du sport français ». Nous partageons dorénavant un grand espace au rez-de-chaussée avec deux associations exceptionnellement présentes en journée.

Humainement, nous sommes maintenant 4 permanents qui nous consacrons à temps plein à la vie du syndicat et c'est Gérard Letesier, notre « Secrétaire national administratif⁽¹⁾ » qui règne sur le fonctionnement du siège. Il y assure notamment la gestion de notre fichier, lequel a en deux ans spectaculairement gagné en validité et efficacité.

Si nous nous efforçons d'assurer, autant que faire se peut, une présence physique au siège le mardi et le vendredi, la boîte mël et le répondeur téléphonique sont régulièrement relevés à distance et les

[1-Quelle vilaine appellation pour un prof de sport](#)



messages re-routés vers les interlocuteurs pertinents.

Technologiquement, Stéphane Passart a assuré la rénovation et la mise en réseau de notre équipement informatique⁽¹⁾.

Editorialement, ce sont Franck Baude, Daniel Gaime, et Gérard Letessier qui sont aux manettes d'un SNAPS-Infos dont on nous dit beaucoup de bien et qui va très prochainement s'offrir la couleur!

Relations au sein de l'UNSA Education :

Nos relations avec notre fédération sont complexes mais relativement équilibrées. Nous lui assurons la certitude d'être la fédération syndicale ultra-majoritaire à J & S... et nous sommes assurés d'être en son sein le syndicat ultra-majoritaire à J & S...

Même s'il arrive que les relations entre les principaux syndicats présents dans notre ministère ne soient pas un long fleuve tranquille quand notre perception des enjeux diffère, l'appartenance fédérale nous permet collectivement d'atteindre une audience optimale.

Et si notre trésorier se plaint du coût du reversement fédéral, l'UNSA Education nous offre en contrepartie un précieux soutien logisti-

que tel celui qui nous permet d'envisager une issue gagnante devant le tribunal administratif au sujet de la signature du PPP de l'INSEP.

Le dialogue social à Jeunesse et Sport :

Les commissions administratives paritaires :

Les CAP, instance institutionnelle de gestion des préoccupations relatives à la carrière sont aussi un espace du dialogue social nécessaire avec l'administration. Elles permettent à nos commissaires paritaires d'effectuer un suivi rapproché non seulement des questions statutaires, mais aussi des problèmes affectant le fonctionnement des services et établissements, les missions, les relations entre les corps... Ainsi l'exercice des révisions de note reste-t-il un bon analyseur des inévitables dysfonctionnements que l'on déplore encore ici ou là, ce qui permet à l'administration centrale, nous n'en doutons pas, d'effectuer quelques discrets recadrages...

C'est Joël Colchen qui a brillamment relevé le défi de succéder à Michèle Leclerc à la coordination de la CAP des professeurs de sports. Sa mémoire, sa capacité d'indignation et son opiniâtreté nous sont précieuses...

Depuis deux ans maintenant nous siégeons dans deux CAP, celle des PS et celle des CTPS. À l'occasion des opérations de mouvement, nous avons dû rappeler à l'administration, qu'en l'absence de carte des postes spécifique par corps (et comment pourrait-il en exister une avec l'effectif actuel de CTPS?) toutes les propositions d'affectation sur tous les postes de cadres techniques et pédagogiques sportifs doivent être soumises à l'avis des deux CAP quand postulent des agents relevant des deux corps...

D'une manière générale, même si l'administration se fait parfois tirer l'oreille pour nous communiquer toutes les pièces relatives aux dossiers qui fâchent, la qualité du dialogue social est plutôt satisfaisante en CAP.

L'étude d'une procédure d'intégration dans le corps des PS pour les collègues qui en exercent depuis longtemps déjà les missions est enfin un dossier ouvert.

Le dossier de l'abandon de la notation au profit d'une procédure d'évaluation et d'un avancement moyen indifférencié n'en finit pas de s'entrouvrir...

Les commissions de réforme :

Des commissions régionales de réforme se tiennent régulièrement en interministériel pour statuer sur la mise en congés de longue maladie, l'imputabilité au service des accidents du travail et maladies professionnelles, les taux d'invalidité en résultant... Nous avons découvert il y a relativement peu de temps⁽²⁾ que les personnels devaient être représentés dans ces instances consultatives. C'est Franck Baude qui, parmi les commissaires paritaires maîtrise aujourd'hui parfaitement le suivi de ce dossier.

Les comités techniques paritaires :

Les CTP (ministériel, régional ou d'établissement) sont les lieux ins-

2- Nous avons aussi pu, à cette occasion, constater que de nombreuses DR maîtrisaient très mal le sujet...



1- Nous fonctionnons maintenant en PC, nul n'est parfait...



titués du dialogue social. Ils ont à émettre un avis sur toutes les questions relatives à l'examen: des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'administration concernée, des problèmes généraux d'organisation des établissements ou services, de leurs conditions générales de fonctionnement, des programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et de leur incidence sur la situation du personnel...⁽¹⁾

Les situations vécues localement sont très diverses. Les présidents amateurs de bonnes pratiques soumettent pour avis leurs projets de service ainsi que les projets de BOP correspondant. À l'autre extrémité certains CTP se réunissent de façon erratique et l'on refuse d'y soumettre⁽²⁾ les questions relatives aux orientations et aux schémas d'organisation des services, lesquels sont élaborés par des « équipes de direction » autoproclamées...

Pour ce qui est du CTP Ministériel, la pratique usuelle consiste à refuser de soumettre les sujets qui fâchent. L'évocation de la fermeture de Montry nous a par exemple été refusée une première fois au prétexte qu'il n'y avait rien à dire puisqu'il s'agissait d'une rumeur, puis une seconde fois au motif que c'était déjà signé... Circulez il n'y a plus rien à voir!

Quant à discuter des orientations... Jean François Lamour a refusé tout net de soumettre son « projet annuel de performances » (PAP), au motif un peu court qu'il n'avait « pas envie de le voir commenté dans la presse »...

Le recours que nous menons au tribunal administratif au sujet du PPP de l'INSEP porte précisément sur le défaut de consultation des CTP sur les questions relevant de leur

1 - Décret n° 82-452 du 28 mai 1982
2 - C'est-à-dire de les soumettre au vote

compétence et je ne doute pas que la décision finale établira une jurisprudence propre à faire réfléchir quelques présidents de CTP..

En effet, lors de l'audience du 6 février 2008, le commissaire du gouvernement a considéré que s'agissant de la consultation du CTP Ministériel et du CTP Central d'établissement, les membres représentant du personnel avaient qualité pour agir et que leur requête était
m a n i -



festement fondée. Il a donc conclu à la nullité de la décision attaquée et proposé au tribunal de donner injonction au ministre de régulariser dans un délai de trois mois, la signature d'un avenant au contrat signé le 22 décembre 2006, après consultation des CTP...

L'évolution de notre exercice professionnel

Missions sport et mise en œuvre de la LOLF :

La mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) est particulièrement chaotique. D'un côté les responsables de BOP régionaux paraissent avoir pris la mesure d'une liberté nouvelle, de l'autre l'administration centrale semble vouloir jouer à cache-cache avec des reliquats d'enveloppe pour tenter de conserver quelque peu la main...

Effet pervers, quelques RBOP ont bien saisi la liberté que leur offrait l'affectation de l'ensemble des crédits de rémunération au « programme soutien »⁽³⁾ et continuent à détourner sans vergogne des CAS⁽⁴⁾ vers la mise en œuvre du programme jeunesse: « je suis le patron donc je fais ce que je veux... ».

Ce petit jeu de dupes se poursuit depuis des années dans l'impuissance ou l'indifférence du politique victime des jeux de pouvoirs entre la direction des sports et la direction des ressources humaines, de l'administration et...⁽⁵⁾. La DS, se préoccupant quasi exclusivement⁽⁶⁾ de la gestion des CTS dans le cadre de ses relations au mouvement sportif, protège son pré carré en abandonnant les missions de la moitié des cadres techniques et pédagogiques sportifs aux bons soins de la DRHACG, laquelle s'applique laborieusement à administrer une administration qui n'administre d'ailleurs plus grand-chose...

Les missions techniques et pédagogiques sport :

La situation des CTS est stabilisée grâce à la parution d'un décret spécifique⁽⁷⁾...

L'instruction que l'administration a tenue à publier ensuite, dans le contexte des luttes de pouvoir que l'on sait ne fait qu'obscurcir le lien entre situation administrative et fonctionnelle des collègues qui

(suite page 18)

3 - Malgré l'existence de « programmes miroirs » destinés à rendre compte de l'utilisation des ressources humaines dédiées à la mise en œuvre de deux programmes d'objectifs distincts

4 - Moyens humains dédiés à la mise en œuvre du « programme sport »

5 - On cherche encore la « coordination générale »

6 - Et très « discrètement »

7 - Décret 2005-1718



Les candidats au conseil national



Nom: ANDRACA
Prénom: Carolle
Date de nais.: 7 août 1960
Grade: CTPS
Affection: DRDJS d'Île de France
Mission:
 Coordinatrice de l'ETR natation en Ile de France

Spécialités sportives et diplômes:

Natation, BEES 2^e natation, licence STAPS

Titres sportifs:

Championne de France 50 NL, 4x100 NL, 1x1004NG

Activités syndicales:

Au conseil national depuis le congrès de Toulouse
 Au bureau depuis le congrès d'Aix en Provence

Activités associatives:

Adhérente à des associations ayant pour objet la surdité

Motivations:

Maintenir ma connaissance du mécanisme ministériel pour informer les collègues. Être dans les groupes de réflexion sur les métiers, les organisations.



Nom: COLCHEN
Prénom: Joël
Date de nais.: 13 avril 1951
Grade: PS HC
Affection: DRDJS d'Île de France
Mission:
 CTN auprès de la FF de natation. Coordonnateur des pôles FFN à l'INSEP.

Spécialités sportives et diplômes:

Water-polo

Activités syndicales:

Membre du BN du SNAPS depuis 2004. Commissaire paritaire en charge de la coordination des CAP.

Motivations:

Poursuivre pour un dernier mandat au service du corps et des collègues.



Nom: GAIME
Prénom: Daniel
Date de nais.: 27 juin 1950
Grade: PS HC
Affection: DRDJS Clermont-Fd
Mission:
 Décharge syndicale
Spécialités sportives et diplômes:

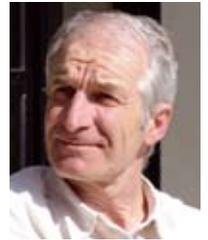
Canoë-kayak, sport de pleine nature

Activités syndicales:

Membre du BN.
 Commissaire paritaire.

Motivations:

Poursuivre mon mandat au service du corps et des collègues en défendant nos métiers et nos missions.



Nom: CHAMPION
Prénom: André
Date de nais.: 9 avril 1951
Grade: PS CN
Affection: CREPS d'Ajaccio
Mission:
 Directeur adjoint
Spécialités sportives et diplômes:
 Cyclisme, activités de pleine nature

Activités syndicales:

Membre du conseil national

Motivations:

Mon but est de poursuivre les actions collectives de développement et de défense de nos métiers et notre corporation.



Nom: DELAFOLIE
Prénom: Marie-Hélène
Date de nais.: 26 septembre 1949
Grade: PS CN
Affection: DDJS de l'Oise

Mission:

Correspondante "sport nature" en charge des dossiers de développement tourisme

équestre, randonnée pédestre, vtt, etc.

Formatrice BE/BP et DU "monde du football"

Réglementation des APS

Spécialités sportives et diplômes:

Cyclisme, activités de pleine nature

Activités syndicales:

Membre du conseil national

Motivations:

Participer et aider aux travaux du CN. Apporter mon expertise et mon expérience de terrain en tant que professeur de sport dans un service déconcentré et aussi en tant que secrétaire régionale de la section Picardie.



Nom: DUCLOZ
Prénom: Lionnel
Date de nais.: 24 novembre 1968
Grade: PS CN
Affection: DDJS de la Mayenne

Mission:

Référant sport éducation insertion.

Relation et développement qualitatif des comités départementaux. Le CNDS et le BOP sport Mayenne.

Suivi des sections sportives scolaires et structures d'entraînement. Intervenant dans les jurys sport et formation.

Spécialités sportives et diplômes:

Entraîneur football et ancien joueur. BE2 football et du

diplôme d'entraîneur football. Course à pied, VTT.

Activités syndicales:

Secrétaire régional Pays de Loire. Membre du CTPR

Motivations:

Je suis secrétaire régional et ai envie de me rapprocher du conseil national pour partager nos préoccupations. Les pieds dans le terrain, j'ai envie de partager nos expériences.



Nom: GEHIN
Prénom: Jean -Michel
Date de nais.: 7 février 1959
Grade: PS CN
Affection: DDJS des Vosges
Mission:
 Formation, protection des usagers
Spécialités sportives et diplômes:
 BE² ski nordique, 1er cycle diplôme de

l'INSEP (option 2, ingénierie de formation)

Titres sportifs:

Au siècle dernier... champion universitaire et régional ski de fond

Activités syndicales:

Secrétaire régional Lorraine

Motivations:

Participer de façon active à la vie et à l'action syndicale



Nom: MAUS
Prénom: Marie-Annick
Date de nais.: 24 juillet 1962
Grade: PS CN
Affection: DRDJS Morbihan
Mission:
 Référente sports de nature, accompagnement du mouvement associatif (CNDS, réglementation, conseil), recensement des équipements.

Spécialités sportives et diplômes:

BEES 1^{er} voile

Titres sportifs:

Championne du monde de planche à voile.

Activités syndicales:

Secrétaire régionale Bretagne depuis 2 ans

Activités associatives:

Conseil d'administration d'une école de voile. Membre du bureau d'une association favorisant les échanges de jeunes du pays d'auray vers les pays celtes.

Motivations:

Participer aux travaux et faire remonter les préoccupations et les difficultés des collègues.



Nom: TALON
Prénom: Jean-François
Date de nais.: 10 juillet 1954
Grade: CTPS CN
Affection: DRDJS Ile de France
Mission:
 Missions nationales : suivi des CTS voile en région. Missions régionales : coordonateur ETR. Chargé des projets de développement

sportifs IDF de voile, du suivi des relations avec les partenaires institutionnels Etat - Région. Chargé de la mission formation de l'encadrement et d'emploi de la ligue IDF de voile.

Spécialités sportives et diplômes:

BEES 1^{er} et 2 voile. Entraîneur 3^e de la FFV. DU de psychologie du sport.

Activités syndicales:

Membre du bureau national du SNAPS

Activités associatives:

Secrétaire adjoint de l'ACTE, amicale des PTP de la DRDJS d'IDE. Trésorier de l'amicale des CTS voile.

Motivations:

Poursuivre les travaux engagés dans les domaines de l'évolution du statut des CT (DTN, CTE). Poursuivre les travaux engagés concernant le concours interne de CTPS et de la rénovation des diplômes et qualifications.

Nom: KRUMBHOLZ

Prénom: Jean-Paul

Date de nais.: 11 mai 1957

Grade: CTPS CN

Affection: Contrat PO athlétisme administration centrale

Activités syndicales:

Membre du bureau national



Nom: LAVALLEZ

Prénom: Vincent

Date de nais.: 3 juillet 1980

Grade: PS CN

Affection: DDJS de Lille

Mission:

Coordination des BPJEPS activités physiques pour tous. animateur de l'observatoire régional des métiers

Spécialités sportives et diplômes:
BEES 1^{er} volley-ball

Activités syndicales:

Secrétaire régional adjoint de la délégation Nord Pas de Calais

Motivations:

Défendre les missions techniques et pédagogiques des professeurs de sport et participer aux débats nationaux sur l'organisation du ministère de tutelle.



Nom: NARDIN

Prénom: Bertrand

Date de nais.: 12 août 1951

Grade: PS CN

Affection: DRDJS de Rennes

Mission:

CTS voile en Bretagne



Spécialités sportives et diplômes:
BEES 2 voile

Motivations:

A 4/5 ans de la retraite, participer aux travaux collectifs du SNAPS en apportant mon expérience de 25 ans comme CT.

Nom: TISSERAND

Prénom: Jean-Claude

Date de nais.: 1 décembre 1951

Grade: CE EPS CE

Affection: DDJS Charente

Mission:

Conseiller technique et pédagogique sport : référent sport-handicaps, sport et femmes, sport en famille, sport dans les PEL, formations,

suivis disciplinaire, etc...

Spécialités sportives et diplômes:

Hand-ball, BE 1 voile, et maintenant... sport et handicaps.

Activités syndicales:

Secrétaire régional Aquitaine succédant à J. Boiteux, idem en Poitou-Charente, membre du conseil national depuis... et aussi du bureau national entre... et...

Motivations:

Dans le contexte actuel "hasardeux", je ne me vois pas lâcher les copains et collègues en essayant d'apporter toute mon expérience d'engagement syndical et politique surtout aux plus jeunes pour que le métier de professeurs de sport et leurs conditions de travail ne se résument pas à un bureau et un écran d'ordinateur.





œuvrent au carrefour d'influences complexes...

Bien que n'y ayant pas été spontanément invités, nous avons négocié de près la rédaction de ces textes et avons réussi à garantir, dans le cadre de l'orthodoxie administrative, le respect du droit des fonctionnaires. Aujourd'hui, conscient du caractère kafkaïen de ces textes, le cabinet de Bernard Laporte a demandé au SNAPS de contribuer à clarifier la situation, nous y travaillons.

Lors de la transposition du « décret CTS » dans le code du sport, L'administration a abusivement⁽¹⁾ transféré le remboursement des frais de déplacements de ses agents sur le mouvement sportif, abandonnant de fait un levier de pouvoir sur ses propres cadres aux mains des organes fédéraux. Le SNAPS va écrire au ministre pour lui demander de remédier à cette anomalie.

Politiquement, la ministre et le secrétaire d'État affirment exclure la « mise à disposition » de leurs cadres. Nous en sommes satisfaits, en prenons acte et attendons qu'ils en tirent toutes les conséquences.

Si la situation « fonctionnelle » des CTS est globalement satisfaisante,

celle des CAS est plus problématique puisque nous déplorons en ce qui les concerne une tendance endémique à la bureaucratisation, à l'assignation au bureau avec demande de justification horaire, à la dissuasion des déplacements (véhicules de service imposés), à la dérive des missions hors du champ du sport, au caporalisme...

De la réforme de l'État à la RGPP:

Le changement de vocable n'est pas neutre, il ne s'agit plus simplement d'adapter l'appareil mais bel et bien de remettre en question les politiques publiques... La démarche de « Révision générale des politiques publiques » interroge en effet l'organisation actuelle sur la base de questions simples du type: est-ce bien à l'État d'assumer tout ce qu'il fait aujourd'hui? Cela peut-il être fait pour moins cher par quelqu'un d'autre et si non, comment faire mieux pour moins cher?

À l'évidence l'obsession consiste prioritairement à réduire non seulement le budget de l'État mais aussi son périmètre! Ainsi n'est-il pas étonnant de constater que la mesure consistant à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partants à la retraite était annoncée avant

même le début du commencement de la démarche d'audit...

Dans ce sombre contexte, la situation de notre petit-grand département ministériel est très particulière et paradoxale. En effet, la popularité du fait sportif et des vertus éducatives qu'on lui prête, mais aussi et surtout les enjeux de communication liés au rayonnement international de la France retiennent les politiques d'en abandonner le contrôle...

C'est assurément une des raisons pour lesquelles nous sommes parvenus, sur 2008, et malgré la déception immense concernant la baisse de la part du budget que l'État consacre au sport, à convaincre le ministre de préserver les effectifs de cadres techniques et pédagogiques sportifs⁽²⁾.

Aujourd'hui les premières décisions sont connues;

- ☞ faire du niveau régional le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques de l'État dans les territoires et donc affirmer l'autorité du préfet de région sur le préfet de département;
- ☞ organiser les services de l'État en région autour d'un nombre resserré de grandes directions au périmètre de compétences correspondant à la nouvelle organisation gouvernementale;
- ☞ réorganiser les services de l'État dans les départements en fonction des bénéficiaires de chaque politique publique...

Nous sommes donc paradoxalement dans une conjoncture plutôt favorable au développement de nos missions et confortés dans nos principaux mandats:

- ☞ rénover nos concours de recrutement sur la base de l'expertise

2- « Il n'y a pas d'avenir dans la fonction publique pour un corps qui n'exercerait que des fonctions généralistes » m'avait confié un précédent directeur de cabinet

1 - La codification d'un texte existant se fait « à droit constant »



se dans une discipline sportive pour tous ;

- ☞ affecter tous les cadres techniques et pédagogiques sportifs sous l'autorité du DRJS ou du directeur du CREPS, pour lutter contre la bureaucratie et le caporalisme et leur permettre d'investir pleinement leurs missions ;
- ☞ doter les collègues des « moyens du travail nomade » (frais de déplacements, ordinateur et téléphone portables), pour leur permettre de stimuler le développement du sport et de l'accompagner au plus près du territoire sur lequel ils sont implantés.

péremptoires du délégué à l'emploi et aux formations concernant l'impossibilité d'inscrire des titres fédéraux au Répertoire national des certifications professionnelles (R.N.C.P.) relevaient de la pure et simple « contrevérité »⁽²⁾.

Il nous aura fallu beaucoup de temps, d'énergie et de pugnacité pour convaincre nos partenaires que la généralisation de Certificats de qualification professionnelle (CQP) relevant d'un accord entre employeurs et employés, priverait l'État et les fédérations sportives délégataires de leurs prérogatives de contrôle sur la qualité des qualifications permettant l'encadrement contre rémunération...

finalité professionnelle lui permettant de satisfaire à son obligation d'assurer la formation de leurs cadres⁽³⁾. Le CNOSF a enfin inscrit, dans son livre blanc sa volonté de voir reconnue la possibilité d'inscrire les titres fédéraux au RNCP et Henri Sérandour vient de le rappeler récemment en public...

Dans le contexte de la mission confiée à Jean Bertsch et dans l'attente d'y voir plus clair dans une offre de qualifications (diplômes, titres à finalité professionnelle et CQP) de plus en plus confuse, le cabinet de Bernard Laporte a décidé un moratoire sur le passage des projets de diplômes devant la Commissions consultative paritaire des métiers de l'animation et du sport (CPC). On pose tout à plat et on regarde...

En l'état des discussions avec le cabinet de Bernard Laporte et Jean Bertsch il semble que la pertinence de formations professionnelles et qualifications J & S de niveau IV soit acquise comme premier niveau d'encadrement en autonomie. Pour ce qui est de l'élaboration des niveaux supérieurs, des passerelles, des complémentarités et des collaborations devront probablement être négociées avec l'université...

Ce compte rendu se termine avec le sentiment que nous sommes au beau milieu du gué dans un environnement professionnel en pleine mutation et que si l'essentiel des mauvais coups semble paré, les mois qui viennent seront déterminants pour l'avenir du service public du sport.

... Et puis tout de même dire, par-delà la pression et les moments de doute rencontrés dans cette période difficile, les messages de soutien et de sympathie de toutes celles et ceux qui envers et contre tout y croient encore et toujours... et puis aussi les satisfactions vécues tout au long de ces deux années de travail d'équipe.

Claude Lernould



Réforme des formations et qualifications :

Le combat mené est long et difficile mais l'effort de conviction que nous poursuivons commence à porter ses fruits...

Il nous aura fallu beaucoup de temps, d'énergie et de pugnacité pour convaincre le cabinet de Jean François Lamour et le mouvement sportif⁽¹⁾ que les assertions

Nous nous sommes donc sommes battus contre le refus de permettre à chaque fédération sportive délégataire d'obtenir la création d'un BJEPS disciplinaire ou à défaut, l'inscription au RNCP d'un titre à

2- Cf. la vidéo en accès libre sur le site du MJSVA durant la période des vœux 2007 où l'on voyait JF Lamour remercier son DEF de cette réforme qu'il avait conduite et à laquelle il n'avait personnellement jamais rien compris... puis regardant l'assistance il poursuivit : « bon... je vois que je ne suis pas le seul ! »

1 - Lequel avait aussi à faire face à des luttes de pouvoir d'un nouveau genre en son sein

3 - Article L211-2 du Code du sport



Extrait du rapport financier pour les exercices 2006 et 2007.

Résultat des exercices 2006 et 2007 :

Après une année 2005 déficitaire de - 7 386 €, l'année 2006 est également déficitaire de - 5 274 €. La situation se rétablit en 2007 avec un exercice excédentaire de +10 979 €.

L'amélioration de notre situation financière s'explique pour deux raisons principales :

- ☞ l'évolution des recettes de cotisations en 2007 (+7 875 €)
- ☞ Une compression des frais généraux.

Principaux postes de dépenses :

Les postes de dépenses ont peu varié et se répartissent principalement entre :

- ☞ Impression et acheminement des 3 700 exemplaires du SNAPS INFOS pour environ 22 000 € par an, soit 5 500 € par numéro ;

- ☞ Organisation des conseils ou congrès nationaux pour environ 17 500 € par an ;
- ☞ Cotisation UNSA éducation pour 16 500 € par an (15 462 € en 2006) ;
- ☞ Déplacements des membres du BN, des permanents, des commissaires paritaires pour environ 13 500 € ;

Budgets prévisionnels 2008 et 2009

Les budgets 2008 et 2009 ont été construits sur la base d'un tassement des recettes dicté par la prudence (93 500 € en 2008, 89 800 € en 2009).

En effet, de nombreux collègues syndiqués feront valoir leurs droits à la retraite dans les années qui viennent, et l'indexation des cotisations sur le salaire fait que le départ d'un ancien ne peut être compensé que par l'adhésion de deux jeunes collègues.

Stéphane Passard

Rapport de la commission de contrôle des comptes

Conformément aux dispositions statutaires, nous avons procédé ce jour à PARIS à l'examen des comptes des exercices 2006 et 2007.

Nous avons pu constater la très bonne tenue générale de la comptabilité (Grand livre et journaux, factures et relevés bancaires) prenant en compte les recettes et les dépenses effectives. Le grand livre comptable est parfaitement concordant avec les relevés de chèques et virements sur les années 2006 et 2007. Les pièces justificatives sont numérotées et classées, permettant une vérification rapide et sans difficulté des éléments de comptabilité. En réponse à nos questions, toutes les précisions complémentaires utiles nous ont été fournies.

En conséquence, et à la vue des pièces présentées, nous attestons que les comptes du SNAPS sont réguliers et sincères et que les informations données dans le rapport du trésorier national sont conformes aux pièces comptables ;

Nous engageons le congrès national à donner quitus au trésorier national pour sa gestion des comptes des exercices 2006 et 2007.

Les membres de la commission
Michèle Leclerq - André Perrot

| ACTIF | | | PASSIF | | |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 2007 | 2006 | | 2007 | 2006 |
| Créances | 374 € | 251 € | Capitaux propres | | |
| Valeurs mobilières de Placement | 31 252 € | 30 100 € | - Autres réserves | 31 252 € | 30 100 € |
| Disponibilités | | | - Résultat exercice | 10 979 € | -5 275 € |
| - Bred national | 15 529 € | 9 899 € | Provisions pour risques et charges | 17 718 € | 24 144 € |
| - Comptes régions | 20 454 € | 21 548 € | Dettes | 7 659 € | 12 827 € |
| TOTAL | 67 610 € | 61 798 € | TOTAL | 67 610 € | 61 798 € |



Commissions du congrès

Depuis notre dernier congrès (CREPS d'Aix-en-Provence; mai 2006), nous avons beaucoup travaillé à revisiter, actualiser et confirmer nos mandats.

Lors du Conseil national d'Ajaccio (novembre 2006), nous avons rappelé que la mise en place de la LOLF nous confortait dans nos affirmations: les missions des PTP s'inscrivent en totalité dans le programme sport. De ce fait, nous n'accepterons plus qu'on impose à un PTP sport des tâches purement administratives ou des missions relevant d'autres corps propres de ce ministère (SNAPS-INFOFOS N° 69).

Lors du Conseil national à l'École nationale de voile (mai 2007), nous précisons nos revendications en matière de conditions de travail: une grande autonomie en particulier concernant l'organisation du temps de travail et les déplacements, l'existence d'un projet de service et d'une lettre de mission ou d'un contrat d'objectifs ainsi qu'une évaluation annuelle par le chef de service,... (SNAPS-INFOFOS N° 71).

Enfin, lors de notre conseil national de Talence (octobre 2007), nous contribuons au scénario de transformation impulsée par la RGPP en reprenant la proposition de placer tous les PTP sports sous l'autorité du directeur régional ou du chef d'établissement, afin de retrouver le cœur de métier technique et pédagogique: sport de haut niveau, formation et emploi, dé-

national a décidé de franchir un cap et de mieux concrétiser les actions à mener demain.

Nos missions n'ont pas changé; nos métiers ne sont pas remis en cause, ils sont même « porteurs » d'après la ministre.

C'est pourquoi, il va profiter de la tenue de ce Congrès national, instance décisionnelle sur les grandes orientations de notre syndicat, pour revenir à la base même de l'existence de nos

corps et faire réactualiser les textes réglementaires qui les régissent (décrets, arrêtés, instructions).

C'est autour de cette réécriture que tournera l'ensemble du travail de ce Congrès national. Tout le reste

en découlera dans nos actions futures.

Avec une cinquantaine de délégués issus de toutes les régions et dans des situations professionnelles différentes, nous sommes sûrs de construire une plate-forme revendicative solide, consensuelle, garante de notre avenir.



veloppement des APS (SNAPS-INFOFOS N° 73).

Constatant que, malgré la diffusion très large de nos positions et revendications, malgré une oreille attentive de la part du cabinet d'une part, de la DRHACG d'autre part, la situation de bon nombre de nos collègues ne cessait de se dégrader, le Bureau



Techniques du télétravail et travail nomade

L'élaboration du concept de télétravail remonte aux années 70. Dans le rapport qu'il lui consacre en 1993, Thierry BRETON prévoit que les mentalités évolueront moins vite que les outils techniques⁽¹⁾ et que la vitesse de son développement dépendra de facteurs tels qu'une politique publique incitative ou une évolution des mentalités sous l'effet de contraintes extérieures⁽²⁾. Si les techniques du management par les objectifs et les techniques de l'information et de la communication (TIC) ont permis l'essor du « travail à distance », elles favorisent maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du « travail nomade » tel que le vivent depuis fort longtemps déjà nombre de cadres techniques et pédagogiques sport.

Qu'est-ce que le télétravail ?

Le télétravail salarié est « le travail qui s'effectue, dans le cadre d'un contrat de travail, régulièrement à distance de son environnement hiérarchique et de son équipe à l'aide des technologies de l'information »⁽³⁾. Les télétravailleurs sont donc des utilisateurs intensifs de l'informatique.

Cette forme de travail reste relativement peu développée en France, bien qu'à l'image de Monsieur Jourdain certains télétravaillent sans nécessairement s'en rendre compte... On estime ainsi aujourd'hui en France à 7 % le taux des actifs télétravailleurs (2 % à domicile et 5 % de façon nomade), à 13 % en Europe et 25 % aux États-Unis.

Parmi les trois profils identifiés de télétravailleurs il y en a un que nous connaissons bien puisqu'il évoque celui de CTS⁽⁴⁾, c'est celui du « télétravailleur nomade » (on le rencontre essentiellement chez les techniciens et les commerciaux). Il travaille sur les lieux d'action pertinents et aussi à domicile. Le second

type est celui du « télétravailleur alternant », c'est le cas typique du cadre « overbooké » qui ramène du travail à la maison. Enfin le troisième type opère essentiellement à domicile.

Cette forme de travail présente des atouts...

Une étude menée en Grande Bretagne montre que 56 % des entreprises qui recou-



rent au télétravail considèrent que l'augmentation de leur productivité est à mettre à son crédit. Si ces entreprises cherchent notamment à diminuer leurs charges immobilières, 35 % d'entre elles le font aussi à la demande des salariés afin de réduire leurs coûts et contraintes de transport.

Les atouts du télétravail sont connus: baisse de l'absentéisme, augmentation du temps réel travaillé, réduction des coûts immobiliers, réduction des frais de fonctionnement, stimulation de

la motivation, développement des compétences...

Ces avantages sont aussi valables pour la fonction publique. Nos collègues CTS, dont l'action fut plébiscitée lors des États généraux du sport, en font d'ailleurs quotidiennement la démonstration.

... elle présente aussi des limites

Il y a cependant aussi des inconvénients à travailler hors les murs. Tout d'abord, si l'organisation personnelle et familiale doit être adaptée⁽⁵⁾, le télétravail ne doit pas être utilisé comme une solution aux difficultés familiales. Le télétravail exige aussi l'acquisition de certaines compétences pour éviter tant les pièges de l'errance professionnelle que de l'empiètement intempestif sur la vie privée.

Des effets pervers peuvent en effet surgir, tant du point de vue des intérêts de l'agent que du point de vue des intérêts de l'institution. Ces difficultés n'apparaissent cependant pas insurmontables, en effet la capacité à assumer sereinement l'autonomie dans l'organisation de son travail s'acquiert avec un minimum de formation. Quant au contrôle de l'activité professionnelle c'est une affaire de formation managériale, d'organisation et de procédure.

5- Et peut d'une certaine façon y trouver son compte

1- Si les premiers textes réglementaires sont en place depuis 1990, nombre de nos collègues CAS peinent encore à en obtenir l'application

2- La « réforme générale des politiques publiques » (RGPP) pourrait bien être un déclencheur déterminant

3- Ministère de l'emploi, DARES décembre 2004?

4- Que quelques CAS connaissent encore



Organiser son travail relève d'une formation spécifique⁽¹⁾

Organiser son travail de manière autonome est une compétence nécessaire pour l'exercice de notre métier. Cela s'apprend et notamment à travers la maîtrise des techniques de gestion de projet appliquées à la mise en œuvre de ses propres missions : repérage de l'environnement, définition et hiérarchisation des objectifs, identification des différents niveaux de décision, gestion du temps, constitution d'un réseau relationnel, organisation de l'environnement de travail, mobilisation des ressources, conception de l'évaluation et organisation des procédures de compte rendu...

Parlons plutôt de travail nomade...

Le lieu de travail pertinent, pour la grande majorité des cadres techniques et pédagogiques sportifs n'est pas un local administratif mais un territoire conçu dans ses dimensions géographique et humaine. Aussi pour ce qui relève de notre situation professionnelle spécifique ne peut-on à proprement parler de télétravail, de « travail à distance ». Notre pertinence professionnelle s'exprime au contraire dans le « travail en proximité » des acteurs du terrain des pratiques dont nous accompagnons le développement. Aussi le concept de « travail nomade » nous paraît-il plus adapté pour rendre compte de la situation professionnelle de la plupart d'entre nous.

Des principes à la pratique, encore des résistances...

« Jeunesse et sports » est en avance sur l'ensemble de la fonction publique pour ce qui relève de la mise en œuvre du travail hors les murs puisque les principes de son organisation ont été posés à partir de 1990⁽²⁾.

1 - Cela ne devrait-il pas être un des axes majeurs de la formation initiale des CAS et CTS?
2 - Instructions 90-245 et 93-063

Force est pourtant de constater qu'hormis les conditions de travail des CTS, pour lesquels cela fonctionne généralement bien, le conservatisme et l'obsession du « contrôle » ont la vie dure dans de trop nombreux services déconcentrés où l'on s'ingénie à développer les « pertes de productivité »... Au-delà du « sédentarisme », tout y fonctionne comme si chaque étage s'ingéniait à prendre le travail de celui du dessous⁽³⁾, mais sans en avoir nécessairement la pertinence... Si nous devons calculer, dans la logique de la LOLF, le coût des temps, talents, motivations et énergies gaspillés pour tous celles et ceux dont on « exige » une présence injustifiée dans un bureau, les élus de la Nation en seraient épouvantés!

Piloter et valoriser le travail nomade

Les procédures destinées à encadrer le travail nomade existent et sont assez claires : plan d'action proposé par le cadre en référence à un projet de service, discussion d'un contrat d'objectifs, élaboration d'une lettre de missions, bilans écrits et entretiens individuels... Inutile de dire que le respect de cette démarche fait trop souvent défaut... et que les torts sont bien souvent partagés! Nous avons pourtant là tous les ingrédients destinés à réaliser des « gains de productivité » et motiver les cadres sur des missions

pour lesquelles ils ne chipotent pas leur engagement.

« La confiance n'exclut pas le contrôle... »

Le contrôle intelligent est une condition essentielle d'une relation claire, seule capable de fonder une confiance mutuelle. À quelle charge de travail, quel « budget temps » correspondent telle ou telle mission? Quels sont les objectifs à atteindre? Quels sont les moyens logistiques à mobiliser pour y parvenir? À partir de quels indicateurs évaluerons-nous la qualité du travail accompli? ... Et comment en serais-je remercié?

Parlons maintenant d'avenir...

Et si la technologie du travail nomade représentait une forme de contribution à une réforme de l'État centrée sur l'efficacité de l'humain au travail plutôt que sur la surface de bureau contrôlée? La « RGPP » vise prioritairement à dégager des économies, mais aussi à réaliser des gains de productivité. Sa mise en œuvre à jeunesse et sports pourrait permettre de réinvestir utilement tous les cadres techniques et pédagogiques dans leur mission au service du développement des activités physiques et sportives. Voilà qui pourrait constituer une belle démonstration du fait que la réduction du périmètre de l'État n'est pas à l'ordre du jour dans le champ du sport...

Alain Jehanne
Claude Lernoold



3 - Imaginons ce qu'il peut rester comme sens au travail de nos collègues agents administratifs...



Concours interne CTPS

Quand le corps des CTPS a été constitué (une victoire du SNAPS, soit dit en passant), nous avons voulu que l'administration travaille immédiatement sur les concours de recrutement, à commencer par le concours interne. Dès le deuxième trimestre 2005, nous avons fait des propositions de contenus (cf. SNAPS INFOS N° 65 de décembre 2005).

Aujourd'hui, nous semblons enfin aboutir... Voici la situation au 13 mars 2008.

14 places au premier concours interne

Le MSJS a décidé d'ouvrir un concours interne de CTPS en 2008.

Les travaux engagés entre Le MSJS et les organisations syndicales concernant le projet d'arrêté fixant les modalités du concours interne CTPS ont accéléré depuis le début de l'année 2008.

Pour le SNAPS participent à ces travaux: Jean Paul Krumbholz, Christophe Debove, Carolle Andraca, Caroline Carpentier, Alain Sarthou et Jean François Talon.

Suite à la proposition du SNAPS publiée dans le SNAPS-INFOS N° 65 (décembre 2005) et aux réunions de travail des 7 et 11 février 2008 organisés à l'initiative de la Direction des ressources humaines de l'administration et de la coordination générale (DRHACG) du secrétariat d'État chargé des sports nous vous communiquons le pro-

jet d'arrêté fixant les modalités du concours interne de CTPS.

Un corps unique, deux domaines d'intervention

Le corps des CTPS étant un corps unique dont les membres exercent dans deux domaines, un seul référentiel est proposé afin de préserver l'unicité du corps. Cependant, les spécificités de chaque domaine seront déclinées.

L'accent est mis sur l'aspect pratique et professionnel des épreuves. Le recrutement des « praticiens » au détriment des « théoriciens » est privilégié

En conséquence, ce concours s'appuiera sur un dossier professionnel de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

RAEP!?

La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est un mécanisme d'évaluation et de com-

paraison des compétences et aptitudes professionnelles, fondées sur des critères professionnels.

L'évaluation des acquis de l'expérience permet à un jury de conclure de la capacité des personnes concernées à exercer de nouvelles fonctions et/ou responsabilités et de départager les candidats à un examen ou un concours au vu de ces critères.

L'objectif est d'organiser une modalité de sélection des candidats centrée sur leur expérience professionnelle, la RAEP.

Vous trouverez ci-après le projet d'arrêté fixant les modalités du concours interne de recrutement des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, intégrant en couleur bleue dans le texte les projets d'amendement du SNAPS.

Jean François TALON
Jean Paul KRUMBHOLZ

Arrêté du fixant les modalités du concours interne de recrutement des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le ministre de la santé, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-272 du 24 mars

2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs,

Arrêtent:

Art. 1er. – Le concours interne de recrutement des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, prévu au 2° de l'article 6 du décret du 24 mars 2004 susvisé, comporte pour la voie ouvrant sur le domaine du sport et pour la voie ouvrant sur

le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (JEPVA) une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

I - Phase d'admissibilité

La phase d'admissibilité consiste d'une part en une étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi au regard du référentiel métier défini en annexe du présent

arrêté; cette épreuve est affectée du coefficient 3.

II - Phase d'admission

La phase d'admission, d'une durée d'une heure, consiste en une audition par le jury, précédée d'un temps de préparation de quarante-cinq minutes, des candidats admissibles ayant pour point de départ le dossier de candidature basé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle élaboré pour la première épreuve d'admissibilité; cette audition se déroule en trois temps: le premier, d'une durée de dix minutes maximum, permet au candidat d'exposer ses motivations au travers de son dossier. Le second, d'une durée de vingt minutes, consiste pour le candidat à répondre à trois questions formulées par le jury, selon les modalités fixées en annexe du présent arrêté; ces questions auront été soumises au candidat au début du temps de préparation. Le troisième consiste en un entretien avec le jury, d'une durée de trente minutes environ, visant à apprécier l'aptitude des candidats à exercer les fonctions de conseiller technique et pédagogique supérieur. Cette épreuve est affectée du coefficient 5.

Art. 2. – Le nombre de places mises au concours et leur répartition entre le domaine du sport et le domaine de la JEPVA jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sont fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de la jeunesse et des sports et du ministre chargé de la fonction publique. **Lors de son inscription, chaque candidat doit préciser dans quelle voie il se présente, le domaine de la JEPVA ou le domaine du sport.**

Art. 3. – Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par son coefficient tel qu'il est fixé dans l'article 1er du présent arrêté.

Art. 4. – L'épreuve d'admissibilité fait l'objet d'une double correction.

Art. 5. – Le président du jury est nommé par le ministre chargé de la

jeunesse et des sports. Les membres du jury, **qui doit être composé d'un minimum de 60 % de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs titulaires**, sont nommés par le ministre chargé de la jeunesse et des sports, sur proposition du président du jury.

Le jury peut se constituer en groupes d'examineurs. Il opère, s'il y a lieu, la péréquation des notes attribuées par chaque groupe d'examineurs et procède à la délibération finale.

Art. 6. – À l'issue de l'épreuve d'admissibilité et après délibération, le jury établit par ordre alphabétique, pour chaque domaine, la liste des candidats autorisés à subir l'épreuve d'admission.

Art. 7. – À l'issue de l'épreuve d'admission et après délibération, le jury dresse, par ordre de mérite, pour chaque domaine, la liste de classement des candidats proposés à l'admission ainsi que la liste complémentaire. Les candidats qui ont obtenu un total de points identique sont départagés au profit de celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admission.

Le ministre chargé de la jeunesse et des sports arrête, dans l'ordre de mérite et pour chaque domaine défini à l'article premier du décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 susvisé, les listes des candidats déclarés admis au concours interne de recrutement des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs.

Art. 8. – La nature et les modalités d'organisation des épreuves qui le nécessitent sont précisées dans les annexes II et III du présent arrêté. Les trois annexes feront l'objet d'une publication intégrale au Journal officiel de la République française.

Art. 9. – Lors des épreuves, il est interdit aux candidats:

- d'introduire dans le lieu des épreuves tout document ou note quelconque à l'exception, lors de l'épreuve d'admission du dossier prévu à l'article pre-

mier;

- de communiquer entre eux ou de recevoir quelque renseignement que ce soit;
- de sortir de la salle sans autorisation;

Les candidats doivent se prêter aux surveillances et vérifications nécessaires.

Art. 10. – Aucune sanction immédiate n'est prise en cas de constatation de flagrant délit; le surveillant établit un rapport qu'il transmet au président du jury.

Art. 11. – Toute fraude, toute tentative de fraude ou toute infraction au règlement des épreuves entraîne l'exclusion du concours, sans préjudice, le cas échéant, de l'application des dispositions pénales en vigueur. Cette exclusion est prononcée par le jury, qui peut en outre proposer au ministre chargé de la jeunesse et des sports l'interdiction temporaire ou définitive de se présenter à un concours ultérieur. Aucune décision ne peut être prise sans que l'intéressé n'ait été convoqué et mis à même de présenter sa défense.

Art. 12. – Le directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale du ministère de santé, de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Le ministre de la santé, de la jeunesse et des sports



À propos des CAP

Il n'y a pas de choses urgentes... il y a des gens pressés.

CETP et CAP des CTPS du 31 janvier 2008

Deux postes « profilés » CTPS à Toulouse ont fait l'objet d'un appel à candidatures fin décembre 2007 : responsable du département du haut niveau au CREPS de Toulouse et responsable du secteur sport et des dispositifs d'observation à la DRD de Toulouse.

Pour ces deux postes devant être pourvus au plus tôt, les instances paritaires ont été convoquées dès le 31 janvier 2008.

Si l'on peut considérer qu'il y avait urgence à remplacer le responsable du haut niveau au CREPS de Toulouse parti en retraite début janvier 2008, on peut s'interroger sur la date de nomination... qui relativise cette urgence.

En effet, le collègue retenu pour occuper les fonctions de responsable du haut niveau au CREPS de Toulouse ne pourra prendre ses fonctions qu'après les JO de Pékin, soit au mieux en septembre 2008.

La CETP sport puis la CAP des CTPS ont cependant approuvé le choix de ce collègue considérant qu'il présente toutes les compétences pour assurer cette responsabilité.

Le second poste à la DRD de Toulouse a bénéficié du traitement d'urgence du premier et, l'occasion d'y pourvoir dans les plus brefs étant ainsi créée, il ne restait plus

qu'à nommer le candidat pour une prise de fonction dans des délais qui démentent toutes les critiques de lenteur ou d'absence de réactivité de l'administration.

En effet, et contre toute attente, la nomination est intervenue à peine plus de deux semaines après la CAP.

Y avait-il une telle urgence à régler une situation qui, au même moment, laisse un établissement sans directeur jusqu'au prochain mouvement de direction ?

Les commissaires paritaires, à l'écoute des raisons humaines qui peuvent motiver une telle dili-

gements. Cette gestion se traduit souvent par des suppressions de postes fonctionnels de directeurs adjoints, parfois par des ouvertures de postes statutaires donnant lieu à appel à candidatures, parfois par des solutions internes de remplacement.

Nous avons de nouveau attiré l'attention de l'administration sur les conditions statutaires des collègues exerçant une responsabilité particulière dans un établissement, soumis à des contraintes de présence et de logement et qui se retrouvent pénalisés financièrement⁽¹⁾.

Roland Genest



gence, ont également approuvé le choix de la collègue désignée.

Plus généralement les commissaires paritaires ont renouvelé leurs regrets d'une absence de gestion concertée des emplois de coordination des missions dans les établis-

¹-L'agent nommé ne peut cumuler le logement et les indemnités de sujétion du corps (décret N° 05-1228 du 17/11/2004).



Fin de Cycle

CAP des PS du 31 janvier 2008

Alors que le mandat confié à vos commissaires paritaires touche à sa fin (leur renouvellement aurait pu être plus précoce si le quorum des élections référendaires avait été atteint du premier coup), le rythme des commissions est resté inchangé.

Profitant d'une campagne de notation entamée plus tôt, assortie de modalités de mise en œuvre affinées et réaffirmées, les opérations de gestion courantes ont pu normalement se tenir en janvier et février. Globalement, elles n'ont pas donné lieu à de grandes empoignades, comme si les questions posées et les mesures attendues par la mise en place de la RGPP rendaient tout à coup ces aspects non pas secondaires, mais différés au regard des nuages qui s'amoncellent sur le devenir d'une grande mission de service public du sport.

La commission réunie fin janvier visait essentiellement à se livrer à l'exercice de la révision de note 2007 des agents qui en avait fait la demande. Exercice toujours utile, qui jette un éclairage souvent pertinent sur la réalité des services ou du cadre dans lequel fonctionnent nos collègues PTP. On sait qu'à jeunesse et sports les réalités sont bien souvent diverses... Sur ce sujet, nous ne dirons jamais assez l'in vraisemblable difficulté que représente le fait d'avoir à comparer des destins et des modes d'opération - sommes toutes - incomparables ! Et encore faudrait-il pouvoir disposer en séance des mêmes informations que l'administration, peu encline à avoir à déjuger tel chef de service qui - de toute évidence - a laissé à un improbable collaborateur le soin de noter, voire... d'abîmer. Au cours des différents échanges, il a été à nouveau établi que l'administration dispose en séance de dossiers différents de ceux qui



sont mis à disposition des commissaires paritaires. En effet, est rajouté - au seul bénéfice des représentants de l'administration et lorsqu'il existe - un avis complémentaire du chef de service de l'agent lorsqu'il conteste et demande une révision de sa note.

Nos protestations réitérées sont restées sans effet à ce jour. Ce procédé déloyal ne correspond assurément pas la conception que nous nous faisons du dialogue social.

Même si un peu plus d'une centaine de fiches n'étaient pas remontées définitivement à l'issue de la double navette (elles concernent pour l'essentiel des agents à missions nationales - PO et CTN - ainsi que des agents placés auprès de... l'administration centrale), six seulement avaient à voir avec une possibilité de promotion d'échelon pour 2008. Un score bien meilleur en tout cas que les années précédentes !

C'est à l'initiative du SNAPS, qu'une nouvelle fois a été inscrit à l'ordre du jour de cette CAP des PS l'examen de candidatures pour deux postes ayant fait l'objet de publication.

Au-delà de l'étrangeté qui consiste à faire paraître ce type de poste hors

mouvement alors que l'urgence à les doter n'est que toute relative, nous avons interpellé l'administration sur une situation qui - devenue répétitive - est alarmante.

Le « profilage CTPS » de ces appels à candidature est pour le moins fâcheux (certains services se sont permis de ne diffuser l'information qu'aux seuls CTPS..) et la gestion calamiteuse qui consiste à « pré-attribuer » le poste en convoquant une CAP des CTPS à la volée pour entériner le choix de l'administration nous paraissent loin de garantir l'équité et le respect des procédures.

Nous l'avons à nouveau dénoncé très clairement en séance, même si - n'ayant pas d'opposition particulière à formuler quant au choix spécifique des candidats - nous sommes abstenus lors du vote.

La dernière CAP en date, tenue fin février, a pu traiter dans le droit fil de la précédente, les promotions correspondant à la période du 1er septembre 2007 au 31 août 2008.

Outre qu'il faille bien évidemment avoir - dans la fenêtre où l'on peut être promu - une note qui soit au maximum de son échelon (seuls

13 % des collègues promouvables au grand choix n'étaient pas notés au maximum et 11 % pour le choix, tous échelons confondus), l'exercice montre ses limites.

Sur ce sujet, un long débat a eu lieu - exemples à l'appui - pour tenter d'améliorer des situations devenues bancales. Nous nous sommes joints pour - à titre expérimental - faire en sorte de ne pas permettre plus de trois promotions consécutives au grand choix sur les quatre derniers échelons de la classe normale (8ème au 11ème). Le SNAPS s'est toutefois montré soucieux de protéger les intérêts des agents en fin de carrière, en excluant de ce calcul ceux d'entre eux qui atteignaient leur 60ème anniversaire (ou plus) lors de la période de promotion concernée.

Cette mesure destinée à approcher au mieux l'équité entre collègues vivant des situations difficilement comparables n'est pas de nature à

remettre en cause le mandat donné aux commissaires du paritaires du SNAPS, mandat qui consiste à préserver les intérêts des collègues qui ont intégré plus tardivement le service public en raison notamment de carrières sportives de haut niveau.

Même si un lissage s'opère sur l'ensemble de la carrière, il n'en demeure pas moins qu'on ne peut - par ces temps de quête générale d'amélioration du pouvoir d'achat - se satisfaire d'un système qui n'offre d'autre espoir pour beaucoup que d'évoluer pendant trop longtemps « à minima ».

Les statistiques finales de cette campagne de promotion s'établissent comme suit: 884 collègues théoriquement promouvables et seulement 403 promotions budgétairement possibles (voir tableau et listes nominatives sur notre site internet).

La prochaine commission paritaire aura à traiter fin avril de l'intégration dans le corps des PS par liste d'aptitude. D'ici là nous pourrions mesurer la volonté de nos gouvernants de donner un nouvel élan à nos préoccupations organisationnelles et statutaires.

Un nouvel élan très attendu, d'autant plus que tout un cycle (qu'il soit olympique ou autre...) se termine et que les espoirs pour une véritable politique éducative du sport restent encore et toujours à concrétiser. Les professeurs de sport ont forcément un rôle à y jouer. Et c'est bien note rôle que de porter haut la défense de leurs intérêts.

Joël Colchen

Promotion au grand choix – 30 % de l'effectif des promouvables

| passage au | promouvables | promus | nés entre | nombre d'années d'ancienneté dans la fonction publique |
|---------------|--------------|--------|--------------|--|
| 11ème échelon | 65 | 20 | 1947 et 1955 | 32 à 38 années |
| 10ème échelon | 67 | 20 | 1943 et 1955 | 26 à 41 années |
| 9ème échelon | 62 | 19 | 1949 et 1964 | 19 à 42 années |
| 8ème échelon | 72 | 21 | 1959 et 1967 | 14 à 30 années |
| 7ème échelon | 85 | 25 | 1954 et 1971 | 10 à 26 années |
| 6ème échelon | 117 | 37 | 1953 et 1973 | 6 à 17 années |
| 5ème échelon | 85 | 25 | 1956 à 1976 | 3 à 25 années |

Promotion au choix - les 5/7ème de l'effectif des promouvables

| passage au | promouvables | promus | nés entre | nombre d'années d'ancienneté dans la fonction publique |
|---------------|---|--------|--------------|--|
| 11ème échelon | 42 | 30 | 1949 et 1960 | 25 à 39 années |
| 10ème échelon | 52 | 38 | 1951 et 1962 | 21 à 36 années |
| 9ème échelon | 54 | 38 | 1951 et 1967 | 17 à 31 années |
| 8ème échelon | 41 | 29 | 1955 et 1970 | 12 à 31 années |
| 7ème échelon | 63 | 45 | 1961 et 1974 | 9 à 27 années |
| 6ème échelon | 79 | 56 | 1963 et 1977 | 7 à 12 années |
| 5ème échelon | il n'existe pas de promotion au choix pour cet échelon. | | | |



Devenir membre d'un syndicat ? C'est un acte de citoyenneté professionnelle responsable !
C'est agir, participer au débat et à l'action ;
c'est appartenir à une organisation solidaire ;
c'est être informé des questions corporatives.

Concrètement, adhérer et soutenir le SNAPS, c'est aussi :

ÊTRE INFORMÉ RÉGULIÈREMENT

FLASH Infos

Lettre d'information diffusée par mail aux syndiqués



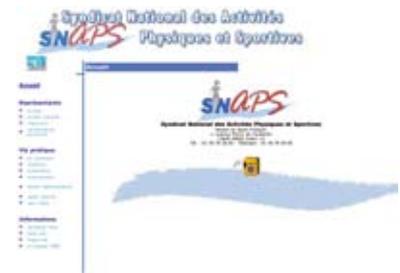
SNAPS Infos

Trimestriel d'information



SITE INTERNET

<http://snaps.unsa-education.org>



BÉNÉFICIER D'UN DIALOGUE AVEC LE BUREAU NATIONAL ET LES SECTIONS

En région, avec les **Sections régionales**
voir page 32

Par téléphone au **01 40 78 28 58 ou 60**

Par courriel **snaps@unsa-education.org**

ÊTRE ENTENDU DANS LES INSTANCES PARITAIRES

CHSM - CHSR

Comités Hygiène et Sécurité

Agir pour un environnement de travail sain et sans danger.

CTPM - CTPR - CTPC

Comités Techniques Paritaires

Agir pour un cadre de travail équitable, juste et équilibré.

CAP

Commission Administrative Paritaire

Pour contrôler la régularité des nominations, du mouvement, des promotions et des procédures disciplinaires.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION

MES AVANTAGES

50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾

66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)

L'ADEIC: un plus réservé gratuitement aux adhérents des syndicats UNSA Éducation. L'ADEIC est une association nationale de consommateurs agréée par le Garde des Sceaux. L'ADEIC procure à ses adhérents une aide personnalisée pour résoudre les litiges qui relèvent du droit de la consommation. L'ADEIC fournit à ses adhérents, informations, aides et conseils pour résoudre les litiges de la vie quotidienne, elle leur fait connaître leurs droits.

Retrouver les coordonnées de votre ADEIC départementale sur : www.adeic.asso.fr



Adhérer

SNAPS Infos 74



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2008

(Période du 1^{er} septembre 2007 au 31 Décembre 2008)

à renvoyer à SNAPS - Maison du Sport Français - 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



M. Mme⁽¹⁾ Mlle Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ____ / ____ / ____ Adresse : _____

T. Fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Portable: 06 / ____ / ____ / ____ / ____ E-mail : _____ @ _____

Grade et Classe (2): _____ Echelon (2) : ____ depuis le : ____ / ____ / ____ Note : ____ /100

Indice (2) : _____ Fonctions : _____ Affectation : _____

Temps Partiel : ____ % Retraité Autres situations (3): _____

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse à la rubrique nom (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € (voir page ci-contre)

- par prélèvement automatique (je complète l'autorisation ci-dessous et je joins un RIB)
- par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

Les cotisations sont prélevées en 3 fois si vous adhérez avant le 15/12/07 (Janvier/Mars/Juin), en 2 fois avant le 15/02/08, en 1 fois ensuite.

A _____, le _____ Signature : _____

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT COTISATIONS SNAPS

N° NATIONAL EMETTEUR

110.809

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

ORGANISME CRÉANCIER

Désignation : SNAPS UNSA Éducation
Maison du Sport Français
1, avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13

A TITULAIRE DU COMPTE

Nom et Prénom _____

N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Ville _____

C COMPTE A DEBITER

Code Etablissement _____ Code guichet _____

N° de compte _____ Clé _____

B ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |

Nom
Adresse
Code postal et bureau distributeur

D DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE

A....., Le.....Signature

Prière de renvoyer cet imprimé au SNAPS, en y joignant **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou de Caisse d'épargne (R.I.C.E.)



CONSEILLER TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE SUPÉRIEUR*

| | Brut | INM | Brut mensuel | Durée | Cotisation SNAPS | | Brut | INM | Brut mensuel | Durée | Cotisation SNAPS |
|--------------------|------|-----|--------------|-------|------------------|-----------------------|------|-----|--------------|-----------|------------------|
| 4ème | HEA3 | 963 | 4388,34 € | | 264 € | CLASSE NORMALE | | | | | |
| 4ème | HEA2 | 916 | 4174,17 € | 1 an | 252 € | | | | | | |
| 4ème | HEA1 | 881 | 4014,67 € | 1 an | 240 € | | | | | | |
| 3ème | 1015 | 821 | 3741,26 € | 3 ans | 225 € | | | | | | |
| 2ème | 966 | 783 | 3568,09 € | 2 ans | 213 € | 11ème | 1015 | 821 | 3741,26 € | | 225 € |
| 1er | 901 | 734 | 3344,80 € | 2 ans | 201 € | 10ème | 966 | 783 | 3613,66 € | 2 ans 6 m | 213 € |
| HORS CLASSE | | | | | | 9ème | 901 | 734 | 3344,80 € | 2 ans 6 m | 201 € |
| | | | | | | 8ème | 835 | 684 | 3116,95 € | 2 ans 6 m | 183 € |
| | | | | | | 7ème | 772 | 635 | 2893,66 € | 2 ans | 171 € |
| | | | | | | 6ème | 716 | 593 | 2702,27 € | 2 ans | 159 € |
| | | | | | | 5ème | 664 | 554 | 2524,55 € | 2 ans | 150 € |
| | | | | | | 4ème | 618 | 518 | 2333,16 € | 2 ans | 141 € |
| | | | | | | 3ème | 565 | 478 | 2178,22 € | 2 ans | 129 € |
| | | | | | | 2ème | 506 | 436 | 1986,83 € | 2 ans | 117 € |
| | | | | | | 1er | 427 | 379 | 1727,08 € | 2 ans | 102 € |

PROFESSEUR DE SPORT*

| | Brut | INM | Brut mensuel | Durée | Cotisation SNAPS | | Brut | INM | Brut mensuel | Ancien | Choix | Grand choix | Cotisation SNAPS |
|--------------------|------|-----|--------------|---------|------------------|-----------------------|------|-----|--------------|---------|---------|-------------|------------------|
| 7ème | 966 | 783 | 3568,09 € | | 213 € | CLASSE NORMALE | | | | | | | |
| 6ème | 910 | 741 | 3376,70 € | 3 ans | 201 € | | | | | | | | |
| 5ème | 850 | 695 | 3167,08 € | 3 ans | 189 € | | | | | | | | |
| | | | | | | 11ème | 801 | 658 | 2998,47 € | | | | 177 € |
| 4ème | 780 | 642 | 2925,56 € | 2 a 6 m | 174 € | | | | | | | | |
| | | | | | | 10ème | 741 | 612 | 2788,85 € | 5 a 6 m | 4 a 6 m | 3 ans | 165 € |
| 3ème | 726 | 601 | 2738,73 € | 2 a 6 m | 162 € | | | | | | | | |
| | | | | | | 9ème | 682 | 567 | 2583,79 € | 5 ans | 4 ans | 3 ans | 153 € |
| 2ème | 672 | 560 | 2551,89 € | 2 a 6 m | 150 € | | | | | | | | |
| | | | | | | 8ème | 634 | 531 | 2419,74 € | 4 a 6 m | 4 ans | 2 a 6 m | 144 € |
| 1er | 587 | 495 | 2255,69 € | 2 a 6 m | 135 € | 7ème | 587 | 495 | 2255,69 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 135 € |
| HORS CLASSE | | | | | | 6ème | 550 | 467 | 2128,10 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 126 € |
| | | | | | | 5ème | 510 | 439 | 2000,50 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 117 € |
| | | | | | | 4ème | 480 | 416 | 1895,69 € | 2 a 6 m | 2 a 6 m | 2 ans | 111 € |
| | | | | | | 3ème | 450 | 395 | 1800,00 € | 1 an | | | 105 € |
| | | | | | | 2ème | 423 | 376 | 1713,41 € | 9 mois | | | 99 € |
| | | | | | | 1er | 379 | 349 | 1590,38 € | 3 mois | | | 99 € |

CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS*

| | Brut | INM | Brut mensuel | Durée | Cotisation SNAPS | | Brut | INM | Brut mensuel | Ancien | Cotisation SNAPS |
|------------------------------|------|-----|--------------|---------|------------------|--------------------|------|-----|--------------|--------|------------------|
| 5ème | 966 | 783 | 3568,09 € | | 213 € | HORS CLASSE | | | | | |
| 4ème | 910 | 741 | 3376,70 € | 4 ans | 201 € | | | | | | |
| 3ème | 850 | 695 | 3167,08 € | 4 ans | 189 € | | | | | | |
| 2ème | 810 | 664 | 3025,82 € | 3 a 6 m | 177 € | | | | | | |
| 1er | 741 | 612 | 2788,85 € | 3 ans | 165 € | 6ème | 801 | 658 | 2998,47 € | | 177 € |
| CLASSE EXCEPTIONNELLE | | | | | | 5ème | 741 | 612 | 2788,85 € | 3 ans | 165 € |
| | | | | | | 4ème | 645 | 539 | 2456,20 € | 3 ans | 147 € |
| | | | | | | 3ème | 607 | 510 | 2324,04 € | 3 ans | 138 € |
| | | | | | | 2ème | 569 | 481 | 2191,89 € | 3 ans | 132 € |
| | | | | | | 1er | 538 | 457 | 2082,53 € | 2 ans | 120 € |

| NORMALE | Brut | INM | Brut mensuel | Ancien | Choix | Grand choix | Cotisation SNAPS |
|---------|------|-----|--------------|---------|---------|-------------|------------------|
| 11ème | 646 | 540 | 2460,75 € | | | | 147 € |
| 10ème | 608 | 511 | 2328,60 € | 4 a 6 m | 3 a 6 m | 2 a 6 m | 138 € |
| 9ème | 570 | 482 | 2196,45 € | 4 a 6 m | 3 a 6 m | 2 a 6 m | 132 € |
| 8ème | 539 | 458 | 2087,08 € | 4 ans | 3 a 6 m | 2 a 6 m | 126 € |
| 7ème | 504 | 434 | 1977,72 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 114 € |
| 6ème | 478 | 415 | 1891,13 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 111 € |
| 5ème | 449 | 394 | 1795,44 € | 3 a 6 m | 3 ans | 2 a 6 m | 105 € |
| 4ème | 423 | 376 | 1713,41 € | 2 a 6 m | 2 ans | | 99 € |
| 3ème | 395 | 359 | 1635,94 € | 1 a 6 m | 1 an | | 96 € |
| 2ème | 366 | 339 | 1544,81 € | 1 a 6 m | 1 an | | 90 € |
| 1er | 306 | 297 | 1353,41 € | 1 an | | | 81 € |

* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,06 €



Vos secrétaires régionaux

ALSACE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

AQUITAINE

M. MEUNIER Alain
7, av. Jean Rostand
64100 BAYONNE
port. 06 82 10 43 35
alain.meunier@jeunesse-sports.gouv.fr

AUVERGNE

M. GAIME Daniel
Le Laire
63500 LE BROU
prof. 04 73 34 91 79
port. 06 72 94 61 81
daniel.gaime@wanadoo.fr

BASSE-NORMANDIE

M. JEHANNE Alain
10, rue de Montreuil
14000 CAEN
prof. 02 31 43 26 46
port. 06 78 88 50 51
alain.jehanne@yahoo.fr

BOURGOGNE

M. BISSONNET Philippe
148, champ de l'étang
58320 GERMIGNY sur LOIRE
prof. 03 86 93 04 49
philippe.bissonnet@jeunesse-sports.gouv.fr

BRETAGNE

Mme MAUS Marie Annick
27 rue Hoche
56400 AURAY
prof. 02 97 46 29 36
port. 06 74 17 29 64
marie-annick.maus@jeunesse-sports.gouv.fr

CENTRE

M. DEPLANQUE Mathieu
1 rue Paul Sougy
Apprt. 343
45100 ORLEANS
prof. 02 38 77 49 00
port. 06 23 32 99 85
mathdep@hotmail.com

CHAMPAGNE

M. RALITE Frantz
15, rue de l'Église
51510 COOLUS
prof. 03 26 26 98 12
frantz.ralite@jeunesse-sports.gouv.fr

CORSE

M. OLIVE Thierry
6, allée des mouettes
20166 PORTICCIO
prof. 04 95 10 65 13
port. 06 09 49 15 87
thierry.olive@creps-corse.jeunesse-sports.gouv.fr

COTE D'AZUR

M. POU Michel
Le Chevreuse
77, avenue des tuilères
06800 CAGNES sur MER
port. 06 14 22 45 54
michel.pou@jeunesse-sports.gouv.fr

FRANCHE-COMTE

M. VALOGNES Éric
7 rue du Prenot
39570 NOGNA
port. 06 89 79 11 09
eric.valognes@wanadoo.fr

GUADELOUPE

M. COURIOL Eddie
Pliane
97190 LE GOSIER
prof. 0 590 93 44 82
eddie.couriol@jeunesse-sports.gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

HAUTE-NORMANDIE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

ILE DE FRANCE

M. MILLON Raphaël
81 rue Barrault
75013 PARIS
prof. 01 40 77 56 66
port. 06 98 24 36 18
raphmillon@hotmail.com

LA REUNION

M. BOUVARD Guy
La Bretagne
8, chemin des Vacoas
97490 STE CLOTILDE
prof. 02 62 20 96 73
port. 06 92 68 64 92
g.bouvard@wanadoo.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON

M. CABON Yves
1 rue Victoire de la Marne
34000 MONTPELLIER
prof. 04 67 10 14 35
port. 06 80 05 43 96
cabonyves@orange.fr

LIMOUSIN

M. ALLAMAN Jean-Marc
12, rue Georges Duhamel
87100 LIMOGES
prof. 05 55 33 92 27
jean-marc.allaman@jeunesse-sports.gouv.fr

LORRAINE

M. GEHIN Jean-Michel
16, chemin de la croix de la Houblivière
88120 ROCHESSON
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

MARTINIQUE

Mme. GUESSARD Véronique
Anse Bonneville
19 rue du Surf-Tartane
97220 LA TRINITE
prof. 0590 82 18 23
port. 06 96 83 05 96
veronique.flamand@jeunesse-sports.gouv.fr

MAYOTTE

M. BOUVARD Pierre
DTJS Mayotte
1 lot. Sim kougou village
97690 KOUNGOU
prof. 02 69 61 81 98
port. 02 69 69 50 64
pibouvard@wanadoo.fr

MIDI-PYRENEES

M. PERROT André
7, avenue du Maréchal Juin
46000 CAHORS
prof. 05 65 53 26 30
port. 06 70 81 33 74
ar.perrot@wanadoo.fr

NORD PAS DE CALAIS

M. PASSARD Stéphane
200 rue Pulmez
59310 LANDAS
prof. 09 77 69 30 54
stephane.passard@free.fr

PAYS DE LOIRE

M. DUCLOZ Lionnel
3, clos du Ficière
53940 AHUILLE
prof. 02 43 53 51 81
port. 06 60 76 88 00
lio.duc@wanadoo.fr

PICARDIE

Mme DELAFOLIE Marie-Hélène
19, rue Lucien Laine
Rés. les 3 Rivières - B.23
60000 BEAUVAIS
prof. 03 44 06 06 25
marie-helene.delafolie@jeunesse-sports.gouv.fr

POITOU-CHARENTE

M. FAVREAU Vincent
27 Chemin Rochelais
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
prof. 05 46 35 25 30
port. 06 75 02 80 56
vincent.favreau@jeunesse-sports.gouv.fr

PROVENCE

M. CHAMPENOIS Dominique
L'Île aux pins
chemin de la Barre
13400 AUBAGNE
port. 06 09 93 55 33
dominique.champenois@jeunesse-sports.gouv.fr

RHONE-ALPES

M. PARDO Alain
35, Cours Richard Vitton
69003 LYON
prof. 04 72 84 10 57
port. 06 81 63 89 14
alain.pardo@jeunesse-sports.gouv.fr

POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org